

Institut Panos Afrique de l'Ouest

ENJEUX DE GOUVERNANCE : **Evaluation de la participation de l'Afrique** **et de son secteur privé au SMSI**

Synthèse



Préface de l'Organisation sénégalaise des Professionnels des TIC (OPTIC)

Une publication du Projet CIPACO

ENJEUX DE GOUVERNANCE :

Evaluation de la participation de l'Afrique et de son secteur privé au SMSI

Synthèse

ENJEUX DE GOUVERNANCE : Evaluation de la participation de l'Afrique et de son secteur privé au SMSI

Synthèse

Préface de l'Organisation sénégalaise des Professionnels des TIC (OPTIC)

Intègre une contribution de la CEA (Programme AISI)



Ce rapport est une publication de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO).

Directrice : Diana SENHOR

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) est une organisation non gouvernementale internationale, indépendante et laïque, créée en janvier 2000.

Depuis son siège, à Dakar, l'IPAO mène ses activités à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, avec des représentations ou des correspondants dans la plupart des pays.

Après Panos Londres, Panos Washington et Panos Paris, c'est le quatrième Panos indépendant du Panos Council qui comprend également Panos Afrique de l'Est (à Kampala), Panos Afrique Australe (à Lusaka) et Panos Asie du Sud (à Katmandou).

L'IPAO œuvre à la construction d'une culture de la démocratie, de la citoyenneté et de la paix dans le domaine de l'information et de la communication.

Les idées et opinions exprimées dans cet ouvrage le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs, et ne sauraient en rien préjuger d'une position officielle de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest.



Institut Panos Afrique de l'Ouest

6, rue du Docteur Calmette - B.P. 21 132 Dakar Ponty - Sénégal

Tél. (221) 849 16 66 - Fax (221) 822 17 61

E-mail : info@panos-ao.org - Web : www.panos-ao.org

L'étude a été réalisée par Karim SY et Sylvie JAVELOT avec la contribution de Ken LOHENTO et le concours de Patrick MATHIEU.

Enquête Conférence Régionale Accra (Ghana) :

Coordonnateur : Ken LOHENTO
Enquêteurs : Théodore SOME et Sylvie NIOMBO

Enquête West Africa 2005 :

Sous la direction de Karim SY et de Ken LOHENTO
Superviseur : Aurel-Omer FAVI
Enquêteurs : Ibrahima DIALLO, Pape S. THIOUNE

Enquête Sénégal :

Coordonnateur : Patrick MATHIEU
Enquêteur : Enam GOKA

Traitement des trois enquêtes et appui à l'analyse des résultats : Patrick MATHIEU

Synthèse : Karim SY

Comité de relecture :

- Pierre DANDJINOUC - Conseiller Régional Afrique sur les Politiques des TIC au SURF/PNUD, membre du Comité Régional Consultatif du CIPACO
- Gaston ZONGO, Consultant Sénior, Expert en politiques des TIC, membre du Comité Régional Consultatif du CIPACO

Présentation des principaux auteurs de l'étude :

Karim SY est Fondateur et Associé Gérant de OPENSYS, du Cabinet de conseil en management et technologies créé en 1997 et basé à Dakar (Sénégal). Il a été rapporteur général de la Grappe Téléservices au Conseil Supérieur de l'Industrie du Sénégal 1999-2000 et fournit une expertise, dans le domaine des TIC, auprès de commissions nationales. Il a été impliqué dans de nombreuses études sur la stratégie TIC du Sénégal. Il est membre du comité de pilotage du projet «ADEN Sénégal» et du Conseil de Fondation de la Fondation Trade Point Sénégal. Il est actuellement premier vice président du sous groupe de grappe «TIC et Téléservices» qui pilote l'élaboration du Programme de Stratégie de Croissance Accélérée du Sénégal (vision 2015).

Sylvie JAVELOT, Docteur d'Etat ès Sciences Economiques, est chargée de mission dans une agence interafricaine basée à Dakar. Spécialisée en économie internationale, elle est l'auteur de nombreux articles et d'un ouvrage « La loyauté dans le commerce international » publié chez Economica.

(Contributions) Ken LOHENTO est coordonnateur du projet CIPACO de l'IPAO, il travaille depuis dix ans sur les usages et politiques des TIC en Afrique.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet **CIPACO** (Centre sur les Politiques Internationales des TIC - Afrique de l'Ouest et du Centre) de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest.

Le **CIPACO** a reçu un appui initial du Programme **CATIA** (<http://www.catia.ws>) du **DFID** (coopération britannique).

Il a pour but de renforcer les capacités des acteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre pour une meilleure participation à la prise de décision régionale et internationale en matière de TIC. Le **CIPACO** est un projet du Programme TIC de l'**IPAO**.

Ses activités sont :

- l'animation d'un portail d'information sur les politiques régionales et internationales des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- la réalisation d'études et d'analyses ;
- l'organisation de débats ;
- l'appui à la participation à des réunions internationales clés ;
- la collaboration avec les autres initiatives spécialisées sur les politiques des TIC.

Une initiative partenaire couvrant l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, a été également mise en place dans le cadre du Programme **CATIA** : CIPESA (www.cipesa.org).

Pour plus d'informations : www.cipaco.org - contact@cipaco.org



Avant-propos

Pourquoi une étude sur la participation du secteur privé africain au SMSI ?

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a été initié par les Nations Unies afin de poser les bases d'une compréhension commune des enjeux de la société de l'information émergente, ainsi que des stratégies à mettre en place pour assurer son développement durable à l'échelle mondiale. Tous les acteurs (société civile, secteur privé, gouvernements, organisations internationales) sont impliqués et sollicités.

Le Sommet présente pour l'Afrique, en particulier le secteur privé, un intérêt réel, d'autant plus que la lutte contre la « fracture numérique » (et donc la promotion des TIC) est placée en son cœur, et que le secteur privé est l'acteur majeur du développement des services et applications de ces technologies. Or, le secteur privé africain se retrouve en général peu impliqué dans les processus de mise en place des politiques publiques et réglementaires gouvernant ses propres activités. L'examen empirique de l'implication des acteurs dans la première phase du Sommet avait également illustré une insuffisance d'engagement du secteur privé africain. L'analyse de cette implication et de ses déterminants devenait alors un enjeu. Elle devrait se placer dans une dimension holistique et prospective de la mise en place des politiques des TIC pour avoir toute sa pertinence. Enfin, elle était nécessaire car il n'existait alors aucun projet d'investigation de la participation du secteur privé africain. Le projet CIPACO ayant comme ambition de favoriser une gouvernance multiactrice productive des TIC pour le progrès socio-économique en Afrique de l'Ouest et du Centre, nous avons alors décidé de lancer cette recherche.

Celle-ci est focalisée sur la seconde phase du Sommet, mais elle contient des analyses portant sur la première phase, notamment afin d'appréhender la participation globale africaine. En effet, bien que le secteur privé ait été scruté en particulier, l'étude a été élargie à la participation africaine en général (tous secteurs confondus). La version complète (à publier sur www.cipaco.org) comporte notamment des analyses sur la participation de la société civile.

Nous plaçons cette activité d'une part, dans le cadre du plaidoyer pour un secteur privé responsable, conscient des intérêts publics nationaux, régionaux et continentaux, et, d'autre part, dans celui du renforcement du dialogue multipartenaire entre les différents acteurs en Afrique.

Les données ont été collectées de janvier à novembre 2005, grâce à différentes recherches :

- enquête auprès du secteur privé africain, lors de la rencontre préparatoire africaine du SMSI à Accra (Ghana) en février 2005 ;
- enquête lors de la rencontre régionale du secteur privé africain West Africa TIC 2005, organisée par l'association des professionnels du secteur TIC du Sénégal, OPTIC, qui s'est déroulée au Sénégal en mai 2005 ;
- enquête sur le secteur privé sénégalais (août 2005) ;
- étude de la présence et des contributions du secteur aux rencontres du SMSI ;
- échanges avec différents acteurs régionaux et internationaux.

En définitive, l'analyse des résultats de la recherche illustre que l'on est en présence d'une problématique plurielle de gouvernance : gouvernance interne du secteur privé, gouvernance du rapport public-privé, gouvernance des Etats, gouvernance internationale...

Une contribution de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations-Unies, qui examine la problématique de l'implication du secteur privé africain dans les politiques des TIC et qui l'illustre à travers différentes activités du Programme AISI, est insérée dans le document.

L'étude a été réalisée en partenariat avec des acteurs du secteur privé, notamment l'association sénégalaise du secteur des TIC, OPTIC. Elle a été financée par le Department for International Development (DFID), dans le cadre du programme CATIA.

Ken LOHENTO

Coordonnateur du projet CIPACO
Coordonnateur du Programme TIC
Institut Panos Afrique de l'Ouest

Préface

En tant que Président d'OPTIC (Organisation des Professionnels des TIC au Sénégal) et de la commission régionale des TIC de la FOPAO (Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest), je tiens à féliciter vivement l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) à travers son projet CIPACO pour l'ensemble de ses actions et appuis de qualité au secteur privé.

Cette étude rentre dans ce cadre d'abord par le choix judicieux du sujet à savoir « la participation de l'Afrique et de son secteur privé au SMSI », puis par la qualité, la pertinence et la richesse du document qui nous est proposé.

La nécessité d'une forte implication du secteur privé dans toutes les stratégies de développement en Afrique est théoriquement admise par tous les acteurs. Les TIC n'échappent pas à cette assertion. Seulement, dans la pratique, on se rend compte, comme vous l'avez si bien démontré dans cette étude, que c'est loin d'être le cas en ce qui concerne le SMSI.

Le rôle essentiellement participatif et consultatif dévolu au secteur privé est loin d'être la cause de cette faible mobilisation. Le secteur privé doit se donner les moyens de faire intégrer ses idées et intérêts dans les résolutions finales.

La première cause de cette faible implication est d'abord le manque d'organisation forte du secteur privé à la fois au niveau national, régional et continental. Le plus gênant, dans ce déficit d'organisation, est l'absence d'une position concertée reconnue comme étant représentative du secteur privé. Le schéma que nous préconisons est celui que nous avons commencé à mettre en œuvre en Afrique de l'Ouest :

- Une fédération sectorielle nationale, regroupant éventuellement une ou plusieurs organisations professionnelles nationales et adossée à la confédération nationale multisectorielle existante ;
- Une commission régionale adossée aux structures multisectorielles déjà existantes (FOPAO pour l'Afrique de l'Ouest) ;
- Une fédération des commissions régionales au niveau continental.

Ces organisations doivent travailler en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et africaines.

La deuxième cause de cette faible mobilisation est la quasi absence d'un cadre de concertation pour un dialogue public / privé indispensable. Ceci a pour conséquence une information et une sensibilisation insuffisantes des délégations gouvernementales africaines quant aux attentes des délégations du secteur privé.

Vos recommandations vont à juste titre dans le sens du renforcement des capacités des Organisations intermédiaires des TIC en Afrique, ainsi que vers la nécessité d'instaurer un véritable cadre de dialogue Public/Privé.

Cette étude constitue une référence que nous recommandons à l'ensemble des acteurs du secteur privé mais surtout du secteur public tant au niveau national, régional qu'africain. Nous la considérons également comme une étape car il s'agira de veiller au suivi des recommandations. Nous ne doutons point que l'IPAO à travers le CIPACO et les consultants qui ont réalisé cet excellent document poursuivra ses actions dans ce sens.

Antoine NGOM

Président OPTIC

Président de la Commission régionale TIC de la FOPAO
(Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest)

Résumé

A l'issue du Sommet de Tunis, il s'agit ici de proposer un bilan du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) au regard de l'implication du continent africain à cet événement avec un accent particulier mis sur son secteur privé. En effet, tout le monde s'accorde désormais pour reconnaître le rôle fondamental du secteur privé africain dans l'impulsion d'une dynamique de développement, dans la mesure où il constitue la principale source d'emplois et de création de richesses.

En ce sens, le SMSI, en associant les acteurs du secteur privé et de la société civile dans la prise de décision, – qui jusqu'alors se limitait traditionnellement aux Etats – marque l'avènement d'un sommet d'un genre nouveau, supposé préfigurer la « *nouvelle gouvernance mondiale du XXI^e siècle* ».

La participation africaine en général et celle de son secteur privé en particulier est analysée au moyen, d'une part, d'un traitement statistique des listes de participation aux différentes étapes du sommet et des diverses contributions y relatives, et d'autre part, du dépouillement des résultats d'enquêtes menées auprès d'acteurs du secteur privé africain dans trois cadres différents (la conférence régionale du SMSI d'Accra en février 2005, le forum régional West Africa de Dakar en mai 2005 et une enquête du secteur privé des TIC sénégalais en août 2005).

Globalement, si l'on observe la participation du secteur privé africain par rapport à celle des autres entités du continent (gouvernements et société civile) à tous les stades du SMSI (à l'exception de la rencontre de Tunis), le secteur privé est celui qui s'est le moins mobilisé avec un taux de représentativité dans la présence totale de l'Afrique qui n'a jamais dépassé 8%, tandis que ce taux a atteint 41% pour la société civile lors du Prepcom 1 de la phase 2, et 91% pour les gouvernements lors des Prepcoms 2 et 3 de la phase 1.

L'analyse des listes de participation ainsi que l'examen des autres types d'information disponibles sur cet événement (contributions, forum de discussion, etc.) font clairement apparaître une très faible implication politique du secteur privé du continent. La petite mobilisation qu'il y a eue se résume aux actions sporadiques et symboliques d'AfrlSPA et

d'AfriNIC dans une moindre mesure (deux organisations intervenant autour de la gestion technique de l'internet), à l'organisation d'une session de discussion sur le SMSI au cours d'ateliers divers, à la participation de quelques individus à quelques listes de diffusion. Il faut aussi noter la relative mobilisation du secteur privé dans certains pays comme le Kenya, au plan national donc.

La mesure quantitative et qualitative de la mobilisation africaine fait notamment apparaître que l'objet véritable du SMSI n'a peut-être pas bien été compris, de nombreuses entreprises interrogées l'assimilant finalement à une sorte de grand salon international des TIC.

D'une manière générale, le secteur privé du monde entier ne semble guère s'être mobilisé, même si ses capacités d'influence sont loin d'être négligeables.

Il apparaît en outre, comme le révèlent les enquêtes, que ce constat est moins le fait de la nature (seulement consultative) accordée à l'expression du secteur privé par les instances onusiennes que le résultat d'un manque général d'information, de ressources, d'intérêt et d'une capacité à influencer individuellement sur les décisions prises. Ce constat vient en contradiction avec le discours environnant et une volonté désormais affichée de compter sur une implication croissante des entreprises.

Par ailleurs, force est de constater que le secteur des TIC est dominé par les télécoms ; aussi est-il probable que les autres acteurs du secteur ne se soient pas sentis concernés par un sommet dont le discours a beaucoup été orienté autour des infrastructures télécoms.

Enfin, on peut se demander si le SMSI était le lieu adéquat pour une réelle expression des préoccupations du secteur privé. En effet, la voix de l'Etat reste omnipotente dans ce type de sommet onusien et les autres entités ne peuvent avoir qu'un rôle participatif et non pas décisionnel. Leur influence sur les orientations prises doit donc s'exercer en amont bien avant le sommet par des actions de lobbying et une sensibilisation des gouvernements aux problématiques qui sont les leurs. Or, concernant ce point, la réflexion menée révèle finalement un problème de gouvernance des Etats africains tant au niveau national qu'international.

Dans tous les cas, il importe que le secteur privé en particulier puisse mieux s'organiser afin de jouer un rôle pro-actif dans la mise en œuvre des décisions qui le gouvernement.

Introduction

En 2000, les États Membres des Nations Unies ont convenu, dans la *Déclaration du Millénaire*, de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015. Ces Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/Sida, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

Dans cette mouvance, en 2001, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé de l'organisation du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) qu'elle considère comme un moyen de réaliser les OMD en cherchant à établir une action concertée des gouvernements, des institutions de développement bilatérales et multilatérales, du secteur privé, de la société civile, tendant à faire en sorte que les TIC deviennent un catalyseur du développement durable et de la croissance.

L'OCDE a retenu une délimitation du secteur des TIC que nous reprendrons largement à notre compte ici, d'une part parce qu'elle représente un compromis tout à fait acceptable, d'autre part parce qu'elle conditionne les indispensables comparaisons entre pays. Selon cette délimitation, le secteur des TIC comprend principalement les quatre secteurs suivants :

- Les secteurs qui produisent des biens d'équipement et des biens durables électroniques, c'est-à-dire les biens bureautiques et informatiques, les équipements de réseaux et les biens d'automatisme et de contrôle nécessaires dans les processus industriels, ainsi que l'électronique grand public et le secteur des composants.
- Le secteur des services de télécommunications.
- Le secteur des services informatiques, regroupant à la fois ce qui est conseil en ingénierie, réalisation de logiciels, traitement de données et bases de données.
- Les secteurs qui assurent le commerce, la location et la maintenance des biens et services précédents.

¹ L'Objectif n° 8 est de « *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement* » au titre duquel l'une des actions inscrites est de « *mettre, en coopération avec le secteur privé, les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous* » ; cf. <http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>

Organisé en deux étapes, le SMSI a abouti, lors de sa première phase, à l'adoption d'une *Déclaration de principe* et d'un *Plan d'actions* à Genève (décembre 2003) ayant fait l'objet d'une première évaluation lors de la seconde phase à Tunis (2005) ; cette dernière s'est conclue par l'*Engagement et l'Agenda de Tunis*.

A l'issue du Sommet de Tunis, il s'agit ici de proposer un bilan du SMSI au regard de l'implication du secteur privé africain à cet événement. En effet, tout le monde s'accorde désormais pour reconnaître le rôle fondamental du secteur privé africain dans l'impulsion d'une dynamique de développement dans la mesure où il constitue la principale source d'emplois et de création de richesses, comme l'a notamment souligné la Commission de l'ONU sur le secteur privé et le développement².

L'analyse de la mobilisation du secteur privé africain au SMSI se fera en trois temps. Dans une première partie, la place qui est réservée au secteur au Sommet sera passée en revue et rapprochée des réalités vécues par les entreprises TIC africaines en particulier.

Ensuite, dans une seconde partie, la mobilisation africaine au SMSI sera mesurée au moyen d'un traitement statistique des listes de présence aux différentes étapes du Sommet et d'un examen des diverses contributions y relatives. Cette analyse sera complétée par le dépouillement des résultats d'enquêtes menées auprès d'acteurs du secteur privé africain dans trois cadres différents :

- Conférence préparatoire africaine du SMSI - Accra, février 2005
- Forum West Africa TIC 2005 (rencontre régionale du secteur privé des TIC essentiellement ouest-africain), Dakar, mai 2005
- Enquête du secteur privé des TIC sénégalais, Dakar, août 2005.

Enfin, la troisième partie est le lieu de tirer les enseignements des observations issues des parties précédentes et de formuler des recommandations pour l'avenir.

Notons que ce rapport, focalisé sur le secteur privé africain, est extrait d'une étude plus large portant sur la participation de l'Afrique en général au SMSI.

¹ *Libérer l'entrepreneuriat*, Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement, 2004.

Première partie

**LE SECTEUR PRIVE
ET LE SMSI**



« Conjointement avec les pouvoirs publics et la société civile, le secteur privé est appelé à jouer un rôle actif en proposant un modèle économique viable afin d'atteindre les buts qui ont été fixés à l'échelle planétaire en termes de développement. Par sa contribution, le secteur privé aide à créer des conditions matérielles propres à favoriser l'accès universel aux services des TIC à valeur ajoutée. Sa participation au Sommet est appelée pour contribuer à promouvoir la croissance économique, l'établissement de nouveaux partenariats et le transfert de technologies, à sensibiliser davantage l'opinion aux nouvelles technologies et à stimuler la création de contenu et d'emplois qualifiés sur le plan local. »
(Extrait du site du SMSI)³

Il est apparent dans le discours que les instances onusiennes attendent beaucoup de la participation du secteur privé au SMSI et appellent à une contribution active de sa part. Le secteur privé est ainsi vivement encouragé à participer aux différentes étapes du Sommet, y compris les événements préparatoires : les Comités préparatoires chargés de faire avancer les négociations, et les Conférences régionales qui expriment les priorités et politiques déterminantes de chaque grande région du monde. Par ailleurs, plusieurs événements parallèles moins formels ont également lieu afin d'encourager la réflexion et la consultation des différentes parties concernées.

La mobilisation sollicitée est de longue durée, ces grandes réunions étant étalées sur quatre ans et rythmées en deux phases se clôturant, pour la première, par le Sommet de Genève en décembre 2003 et pour la seconde par le Sommet de Tunis en novembre 2005.

Si plusieurs thématiques du Sommet sont susceptibles d'intéresser le secteur privé (I.1), les instances onusiennes sont toutefois restées extrêmement conservatrices dans la place qu'elles accordent au secteur privé dans le déroulement du SMSI (I.2). Ce cadre général du SMSI étant rappelé, il importe ensuite de le confronter aux réalités du secteur privé et aux enjeux que représentent pour lui les TIC, avec un accent particulier mis sur le secteur privé africain (I.3).

³ <http://www.itu.int/wsis/basic/multistakeholders-fr.html>

1.1 - Le secteur privé et les thématiques du Sommet

Trois volets du SMSI paraissent susceptibles d'intéresser le secteur privé :

- les négociations sur les questions concernant la gouvernance de l'internet (notamment sur les sous-thématiques comme le développement du commerce électronique, la mise en place d'un environnement réglementaire favorable, la sécurité du réseau, les questions de propriété intellectuelle) ;
- les négociations concernant les mécanismes de financement (pour développer les TIC, notamment dans les pays du Sud) ;
- l'espace de promotion commerciale (théorique) offert par le Sommet lors de la grande messe officielle du Sommet (Genève en décembre 2003 et Tunis en novembre 2005) : en effet, durant ces cérémonies officielles, des espaces d'expositions sont offerts (espace ICT4all) ; encore faut-il avoir les ressources nécessaires pour louer un stand à cette occasion.

Afin d'évaluer l'intérêt que le secteur privé a effectivement porté à ces volets, il importe au préalable de rappeler la nature réelle que le SMSI a réservée à l'expression du secteur privé.

1.2 - La place accordée au secteur privé par le SMSI

Le SMSI accorde au secteur privé un rôle essentiellement consultatif (1.2.1). Pour cela, les instances organisatrices du Sommet ont chargé la Chambre de Commerce Internationale de coordonner la voix du secteur privé (1.2.2). Toutefois, il est possible pour le secteur privé de participer au Sommet via d'autres canaux, ce qui témoigne de la volonté des organisateurs de favoriser la participation des entreprises aux débats (1.2.3).

1.2.1 - Le rôle du secteur privé au SMSI

Le SMSI accorde aux entités du secteur privé les rôles suivants :

- ✓ Apporter une expertise pour des compétences spécifiques ;
- ✓ Présenter les préoccupations et les enjeux qui leur sont propres, et les soumettre aux débats des comités préparatoires ;
- ✓ Conseiller les délégations sur l'élaboration et l'application des politiques publiques ;

- ✓ Proposer des voies innovantes du développement économique et social ;
- ✓ Influencer les différentes parties, principalement les Etats, pour leur faire porter leurs intérêts dans les textes définitifs qui seront adoptés ;
- ✓ Afficher et défendre leurs intérêts respectifs à un niveau international ;
- ✓ Favoriser la mise en œuvre effective et le suivi des actions retenues au SMSI.

Le secteur privé n'a qu'un rôle participatif et consultatif ; le pouvoir décisionnel au SMSI (droit de vote, participation active aux sous-comités de rédaction définitive, etc.) reste exclusivement réservé aux délégations gouvernementales.

On peut dès lors craindre que – même si les thèmes abordés sont susceptibles d'intéresser le secteur privé – la simple participation aux débats sans réel pouvoir décisionnel puisse paraître comme une perte de temps à un grand nombre d'entreprises. Toutefois, la place accordée par les organisateurs du Sommet à la Chambre de Commerce Internationale (CCI) comme porte-parole essentiel du secteur privé est censée assurer une bonne représentation de ses intérêts aux débats.

En dehors de cette dernière entité, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers : www.icann.org) semble véhiculer les points de vue du secteur privé sur tout ce qui concerne la gestion technique de l'internet. En effet, parce qu'il tient à la stabilité technique de l'internet qui garantit largement le fonctionnement harmonieux du commerce électronique, le secteur privé soutient les activités de l'ICANN dont il est d'ailleurs l'une des composantes les plus importantes. D'ailleurs, la gouvernance de l'internet étant devenue à la seconde phase du Sommet l'un des deux principaux, ou le principal enjeu du Sommet, ces deux acteurs se sont souvent réciproquement soutenus, tous continents confondus.

1.2.2 - La CCI, représentant privilégié du secteur privé

Au sein du Sommet, la Chambre de Commerce Internationale (CCI)⁴ a été choisie pour coordonner le secteur privé. A cet effet, elle a mis en place un groupe de coordination des interlocuteurs professionnels (Coordinating Committee of Business Interlocutors, CCBI)⁵ qu'elle préside et dont elle assure le secrétariat pour « être la voix du secteur privé au SMSI ».

Le porte-parole du CCBI, Ayesha HASSAN, explique le choix de la CCI pour coordonner le secteur privé, ainsi que la méthode de travail pour représenter ses intérêts :

«...Notre organisation est composée d'entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs couvrant 120 pays. La CCI a une relation spéciale avec les Nations Unies, notamment pour avoir précédemment co-organisé de nombreux Sommets dont ceux de Johannesburg et de Monterrey. La CCI est donc apte à gérer l'implication du secteur privé sur les contributions aussi bien que par une présence aux travaux préparatoires jusqu'au Sommet de Tunis.... Lors de la préparation de nos contributions écrites, nous travaillons en ligne à travers une liste de courriels que je coordonne avec le secrétariat de la CCI. Nous avons une téléconférence chaque mois et si de besoin, nous intégrons le Sommet dans l'ordre du jour d'autres réunions en cours dans lesquelles des sujets d'importance sont traités. Durant le Prepcom 2, nous avons tenu une réunion chaque matin pour coordonner nos points de vues et nos interventions. Comme notre groupe est petit sur le terrain, nous faisons beaucoup de travail informel pendant les pauses⁶. »

Ayesha HASSAN, Coordinatrice du CCBI

⁴ La CCI est une association professionnelle transfrontalière, ayant depuis 1946 le statut consultatif le plus élevé auprès des Nations Unies et de ses agences spécialisées. La CCI regroupe des milliers d'entreprises⁵ de 130 pays et est présente en Afrique à travers des comités nationaux dans 13 pays (Algérie, Nigeria, Burkina Faso, Tanzanie, Cameroun, Sénégal, Egypte, Afrique du Sud, Ghana, Togo, Madagascar, Tunisie et Maroc) avec leur poids économique respectif. « *Du côté du secteur privé, la Chambre de Commerce Internationale coopère déjà avec un certain nombre d'organismes onusiens à l'élaboration de politiques mondiales. De même, le Forum économique mondial a manifesté un intérêt croissant pour la question. Ses membres, son pouvoir de convocation et son Center for the Global Agenda en font un partenaire précieux pour la facilitation et la gestion de réseaux.* » (Benner, Thorsten, Deng, Francis, Wolfgang Reinicke and Jan Martin Witte, 2000)
http://web.idrc.ca/fr/ev-9312-201-1-DO_TOPIC.html

⁵ http://www.iccwbo.org/home/e_business/wsis.asp

⁶ Interview with Ayesha HASSAN, leader of business sector at WSIS, site APC :
<http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=31501>

Durant le Prepcom 2, le 10 décembre 2002⁷, le CCBI a exposé « *les thèmes et les contenus défendus par le secteur privé au Sommet* » qui sont pour l'essentiel :

- le développement des infrastructures ;
- la création d'un climat propice à l'investissement en « stimulant » la mise en place de politiques publiques compétitives (notamment réglementaires) et le partenariat Public/Privé.

On remarquera que cette approche de la société de l'information se retrouve chez certains États, les États-Unis en tête.

Compte tenu de la place qui lui est accordée, le CCBI va dès lors jouer un rôle important dans la participation du secteur privé aux différentes étapes du SMSI. Ce comité a d'ailleurs été très actif lors des différentes phases du Sommet⁸. Toutefois, le CCBI n'est pas l'unique porte d'entrée au Sommet pour les entreprises.

1.2.3 - Les mécanismes d'accréditation

L'accréditation du secteur privé est un préalable à sa participation au Sommet. En effet, sur requête, le Secrétariat exécutif évalue la pertinence de la demande d'accréditation en fonction des activités du demandeur, son engagement vis-à-vis de la société de l'information et de la thématique du Sommet. Le Secrétariat recommande par la suite l'émission de l'accréditation facilitée lorsqu'elle passe par le canal du CCBI qui valide la pertinence de la demande de l'entité du secteur privé.

Le secteur privé bénéficie également de la facilité de s'adresser individuellement et directement au Secrétariat exécutif pour se faire accréditer, alors même que la pratique historique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) proscrit l'accréditation individuelle des membres du secteur privé sur le principe que les entreprises commerciales ne remplissent pas un rôle représentatif et ont des intérêts pouvant être incompatibles avec les buts et intérêts des Nations Unies. Le secteur privé se trouve représenté par des organisations professionnelles telles que la CCI.

⁷ What are the contents and the themes that business supports for the summit.
http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0035!!PDF-E.pdf

⁸ Une bonne partie du travail du CCBI au secteur est accessible sur le site Business@WSIS: <http://businessatwsis.net/>

Cette plus grande souplesse du SMSI par rapport à la procédure généralement admise dans les grands sommets onusiens doit être interprétée comme une volonté de favoriser la participation du secteur privé au Sommet et de lui donner un espace important.

A noter que l'Union Internationale des Télécoms (UIT) peut être également un canal d'influence du secteur privé et de facilitation de sa présence au Sommet dans la mesure où elle se distingue des autres organisations internationales, en ce sens qu'elle repose sur le principe de la coopération entre pouvoirs publics et secteur privé. Elle est en effet constituée de 189 Etats Membres, 634 membres des secteurs et 114 associés des secteurs⁹ – membres des secteurs et associés des secteurs étant les principaux opérateurs de télécommunication, fournisseurs d'équipements, organismes financiers, instituts de développement et de recherche dans le monde – ainsi que les organisations de télécommunications internationales et régionales. Les membres des secteurs de l'UIT n'ont pas besoin d'accréditation pour participer au Sommet.

Enfin, les membres du secteur privé peuvent participer au Sommet en passant par le biais de leur gouvernement respectif en intégrant la délégation nationale. Cela demande l'accord des autorités du pays et ce mode présente l'avantage de ne pas avoir de limitation dans les délais d'accréditation et de ne pas avoir de limitation de nombre de participants.

Tout semble, donc, avoir été prévu par les instances onusiennes pour encourager voire faciliter une participation massive du secteur privé au Sommet.

1.3 - Le secteur privé africain et les enjeux des TIC

Pour le secteur privé, les possibilités commerciales offertes par les TIC sont très importantes. Le secteur du logiciel est l'un des secteurs dont la croissance est la plus rapide au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et l'industrie de l'information et de la communication se développe rapidement. Si certains marchés semblent désormais saturés, les possibilités au niveau mondial demeurent considérables. Les TIC diminuent les coûts de production et favorisent la compétitivité. Le développement de la recherche et de l'innovation passe

⁹ Données datant de mars 2006

par une diffusion des produits ; il existe une offre grandissante au niveau international que le secteur privé souhaite saisir. Le commerce électronique a atteint une valeur de 233 milliards en 2004 et le commerce inter-entreprises a été évalué entre 1 000 et 1 200 milliards pour l'année 2003¹⁰.

Le secteur privé doit donc s'assurer de l'établissement des règles qui favorisent ses intérêts ainsi qu'une représentation effective du milieu des affaires dans les secteurs de négociation. Sa présence au SMSI est principalement motivée par la volonté d'orienter les politiques économiques des Etats et, compte tenu du fait qu'il n'a pas de pouvoir décisionnel, tel que souligné précédemment, il y a lieu de croire que le secteur doit rechercher des passerelles de communication avec les Etats notamment par le biais des organisations patronales ou d'autres réseaux d'entreprises. C'est ainsi que certains Etats, tels que les Etats-Unis, sont en quelque sorte les porte-paroles des intérêts de leur secteur privé et lui réservent un rôle privilégié dans les stratégies de développement de la société de l'information. Une telle dynamique suppose un secteur privé fort, organisé et poursuivant une stratégie clairement définie, ce qui est loin d'être le cas si l'on examine le cas le plus spécifique du continent africain.

En effet, une étude lancée par l'IUT en 2003 fait apparaître que le secteur privé africain des TIC est jeune et de ce fait peu structuré, ce qui n'est guère propice à une véritable stratégie de sensibilisation auprès des Etats afin de permettre ensuite que ces derniers orientent les décisions qui pourraient être prises.

Cette étude du secteur privé TIC en Afrique¹¹ s'est basée sur une enquête réalisée auprès des principaux acteurs publics et privés (individus, entreprises et organisations patronales) du secteur des TIC de quatre pays (Afrique du Sud, Kenya, Cameroun et Sénégal). Elle fait ressortir une certaine effervescence avec :

1. Un environnement institutionnel en pleine structuration (création d'organe de régulation, nouveaux textes de lois, etc.) dans un climat de libéralisation du secteur des télécommunications ;

¹⁰ <http://www.itu.int/ITU-D/ict/statistics/> - chiffres les plus récents disponibles en août 2005

¹¹ Extraits de l'étude « *Le secteur privé NTIC en Afrique* » présentée par A. NDIAYE dans le cadre du Forum régional de l'UIT pour l'Afrique sur « Partenariat des secteurs public et privé pour le développement des TIC » / Dakar, Sénégal, 29-31 juillet 2003

2. Un environnement technologique porté par l'explosion de la téléphonie mobile, l'aboutissement de projets de câble sous marin (SAT-3/WASC/SAFE) ainsi que l'émergence de la téléphonie par Internet (VoIP), de l'xDSL et des technologies sans fil qui ouvrent de nouvelles perspectives ;
3. Un environnement des affaires relativement difficile en raison notamment de la jeunesse du secteur (peu de dispositions incitatives aux investissements TIC, peu de dispositifs de financement spécifique du secteur, etc.).

Les entreprises du secteur dans les pays analysés sont ensuite classées en trois grandes familles selon l'importance de leurs chiffre d'affaires et effectifs :

1. Les grandes entreprises : chiffre d'affaires supérieur à 50 milliards de FCFA, effectif supérieur à 500 personnes, principalement composées des opérateurs télécoms qui sont pour la plupart des filiales de multinationales ; on y retrouve principalement les opérateurs historiques ;
2. Les entreprises de taille moyenne : chiffre d'affaires de 10 à 50 milliards de FCFA, effectif allant de 50 à 500 personnes, composées des opérateurs de téléphonie mobile, de certaines filiales de multinationales et d'entreprises locales appartenant à des privés nationaux ;
3. Les petites et micro entreprises : chiffre d'affaires inférieur à 10 milliards de FCFA, effectif inférieur à 50 personnes, composées essentiellement des entreprises locales – notamment la plupart des fournisseurs d'accès Internet FAI et cybercafés.

La majorité des entreprises présentes dans les pays africains analysés sont dans la troisième catégorie. Or, le secteur privé tire sa légitimité de son poids économique. Ainsi, les opérateurs télécoms représentent l'activité principale du secteur, comme l'a fait ressortir la récente étude du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE), programme de l'Union Européenne¹².

¹² Jean Marie BLANCHARD, « Les obstacles au développement du secteur privé. Les TIC en Afrique de l'Ouest. Analyse et recommandations pour l'amélioration de l'environnement sectoriel », CDE, juillet 2005

Cette même étude a mis en évidence les principaux obstacles rencontrés par les chefs d'entreprises en Afrique lors de la réalisation de leurs projets, ainsi que le résume (sans les hiérarchiser) le tableau ci-après :

Tableau 1 : Principaux problèmes rencontrés par le secteur privé / Afrique de l'Ouest

Domaines de préoccupations	Obstacles au développement
Politique nationale sectorielle	Manque de soutien au développement du secteur privé
Régulation applicable au secteur	Retard dans la mise en place des autorités de régulation
Marché et organisation sectorielle	Concurrence internationale et étroitesse des marchés nationaux
Financement des entreprises	Inadéquation des services bancaires par rapport aux besoins des entreprises, surtout PME
Support de Télécommunications	Pratiques commerciales abusives par l'opérateur historique
Ressources humaines	Manque de main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante

Source : CDE, 2005

Ainsi, le secteur privé devrait trouver au Sommet un intérêt notamment pour la question des politiques nationales sectorielles (moyen de mise en œuvre du plan d'action) ainsi que dans les mécanismes de financement de la société de l'information (question concernant principalement les pays en développement).

Toutefois, il apparaît que l'inorganisation sectorielle exprimée par les chefs d'entreprise – qui est notamment due à l'étroitesse des marchés – risque de limiter la participation du secteur privé africain dans un débat où il importe de constituer une force économique que l'Afrique ne peut assumer sans être structurée. A cela, il faut ajouter l'existence de fortes disparités économiques entre les pays africains¹³.

¹³ Trois pays africains représentent 60% du PIB de tout le continent (Afrique du Sud, Egypte et Algérie) et 26 font partie des pays les plus pauvres au monde.

Par ailleurs, les recherches menées pour les besoins de la présente étude ont permis de recenser des regroupements professionnels sectoriels TIC au niveau de 14 pays africains¹⁴. Toutefois, force est de constater « *la faiblesse des organisations professionnelles du secteur : il existe très peu d'organisations professionnelles structurées et proactives dans les TIC, contrairement au secteur privé en général* »¹⁵.

Au niveau régional, seules trois initiatives d'organisation du secteur privé TIC ont pu être trouvées : le GIIC Africa, AFICTA (African Federation of ICT Associations) et la Commission TIC de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO – Région Afrique de l'Ouest). Notons que les deux premières initiatives ont été impulsées de l'extérieur par des organisations professionnelles internationales tandis que la dernière est une émanation ouest africaine. Ces initiatives sont présentées ci-dessous :

- GIIC AFRICA – initiative régionale de la GIIC, lancée le 29 octobre 1999 lors de la rencontre AFD99 d'Addis Abeba (Ethiopie) avec l'adoption de la « GIIC Africa - Statement of Addis Ababa »¹⁶. Cette rencontre a permis aussi de former une « Alliance for African business ». Peu d'entreprises ont finalement adhéré à l'initiative de la GIIC malgré le soutien de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA). Par ailleurs, si l'on se réfère à son site internet, il semble que cette organisation n'a plus vraiment d'activités depuis 2002, hormis la participation active de son directeur exécutif au SMSI.
- AFICTA (African Federation of ICT Associations) présidée actuellement par le représentant de l'association sud africaine, Adrian SCHOFIELD et qui a été constituée par les neuf membres africains¹⁷ de la World Information Technology and Services Alliances (WITSA¹⁸). Ils ont constitué une organisation professionnelle TIC continentale¹⁹ affiliée à WITSA, une association qui regroupe à ce jour 67 organisations

¹⁴ Cf. Tableau sur les organisations patronales TIC en Afrique reproduit en annexe 3.

¹⁵ Extraits de l'étude « *Le secteur privé NTIC en Afrique* » présentée par A. NDIAYE dans le cadre du Forum régional de l'UIT pour l'Afrique sur « Partenariat des secteurs public et privé pour le développement des TIC » / Dakar, Sénégal, 29-31 juillet 2003.

¹⁶ <http://www.giic.org/giicafrika/events/annualmeeting/99statement.asp>

¹⁷ Elle compte des membres associés en Afrique du Sud, au Bénin, en Egypte, au Kenya, au Maroc, en Ouganda, au Sénégal, en Tanzanie, en Tunisie.

¹⁸ Informations transmises par Allen MILLER, directeur exécutif de WITSA et Senior VP Global Affairs de ITAA (Information Technology Association of America).

¹⁹ <http://www.savant.co.za/home.asp?pid=1241>

professionnelles TIC nationales du monde entier. Des discussions sont en cours en Algérie et WITSA appuie la création d'une nouvelle association au Rwanda²⁰. WITSA, notamment à travers son directeur exécutif, A. MILLER, membre du groupe de réflexion sur la gouvernance d'internet, est très actif au sein du CCBI. Les membres, dont ceux de l'Afrique, sont consultés dans l'élaboration des contributions et reçoivent les comptes-rendus issus de la participation de A. MILLER au SMSI.

- La création d'une Commission sectorielle TIC au sein de la FOPAO en mai 2005 lors de la rencontre régionale de Dakar « West Africa TIC 2005 »²¹, sous l'impulsion d'OPTIC/Sénégal, révèle une prise de conscience de l'importance d'un regroupement des forces au niveau régional par le secteur privé local.

En outre, trois autres initiatives doivent être relevées dans le domaine d'Internet :

- Le registre internet africain AfriNIC qui gère les adresses IP du continent ;
- L'association des associations de fournisseurs d'accès internet AfriSPA ;
- L'African Network Operators Group (AFNOG).

Ces structures regroupant essentiellement des acteurs du secteur privé, étaient susceptibles d'être intéressées par le SMSI.

Dès ce stade de l'étude, ce panorama révèle que le secteur privé africain est jeune et qu'il est en train de s'organiser aux niveaux local et régional.

Afin de réaliser une évaluation de la portée du SMSI, et porter un premier jugement sur son efficacité et sa réussite future dans la mise en œuvre des orientations qui auront été prises, il importe de mesurer le taux de mobilisation du secteur privé africain au Sommet.

²⁰ WITSA bénéficie du soutien de l'USAID pour impulser la création d'associations professionnelles. C'est dans ce cadre que s'est constituée l'association sénégalaise SIT'SA (Senegalese IT Association) le 22/07/2003 (Cf <http://www.witsa.org/profiles/sitsa.htm>). – A noter qu'il existe une autre association sénégalaise des TIC, OPTIC, créée le 28/06/2003.

²¹ Cf Partie 2 pour une présentation de la rencontre West Africa (<http://www.optic.sn/Rencontre/default.html>)

Deuxième partie

**LA MOBILISATION
DU SECTEUR PRIVE AFRICAIN
AU SMSI**

2

L'analyse de la mobilisation effective du secteur privé africain comporte deux volets complémentaires : une première étude quantitative consistant à dépouiller les listes de présence à toutes les étapes du SMSI et à examiner également d'autres informations disponibles sur le site officiel du SMSI comme les contributions apportées au sommet ou encore les participations aux forums de discussions (II.1) et une seconde analyse plus qualitative s'appuyant sur trois enquêtes réalisées en 2005, lors de la conférence régionale d'Accra en janvier 2005, du Forum West Africa 2005 organisé en mai à Dakar, et auprès des principales entreprises sénégalaises du secteur des TIC en août 2005 (II.2). Les réponses aux questions sur la participation du secteur privé aux « cyberstratégies » nationales permettent d'avoir une mesure de l'influence que peut exercer en amont le secteur privé sur les gouvernements.

2.1 - Analyse des listes de présence et des contributions au sommet

2.1.1 - Méthodologie et limites

La participation africaine aux différentes étapes du SMSI sera appréciée au moyen de plusieurs types d'information disponibles en ligne sur le site officiel du Sommet²² : liste de présence aux différentes étapes du Sommet, contributions aux débats apportées par les différents acteurs, contributions financières au Sommet, listes de discussions en ligne et composition des groupes de travail qui ont été formés.

Les listes de présence analysées ne portent que sur les Prepcoms et les Sommets de Genève et de Tunis, compte tenu de l'absence de ces données pour les deux conférences régionales africaines de Bamako en 2002 et d'Accra en 2005.

Notons enfin que les informations qui ont été exploitées pour les besoins de la présente analyse souffrent parfois d'un manque de précisions qui peut altérer les résultats obtenus. Ainsi, il n'est pas toujours facile de distinguer les membres du secteur privé qui participent au Sommet via la délégation de leur gouvernement. En effet, dans les listes de participation des délégations gouvernementales, nombreuses sont les personnes qui

²² Pour la phase 1, tous les documents sont en ligne sur le site du SMSI au lien suivant :

<http://www.itu.int/wsis/documents/index1-fr.html>

- Pour la phase 2, voir le lien suivant :

<http://www.itu.int/wsis/documents/index2-fr.html>.

sont intégrées sous le vocable imprécis de « representative delegate » et qui, même si elles appartiennent au secteur privé, vont dès lors échapper à la comptabilisation menée, par faute d'information. De même, concernant les listes du secteur privé, il n'est pas toujours expressément fait mention de la qualité (société et pays) des participants présents via la Chambre de Commerce Internationale, ce qui peut parfois biaiser la ventilation géographique et la typologie par secteur.

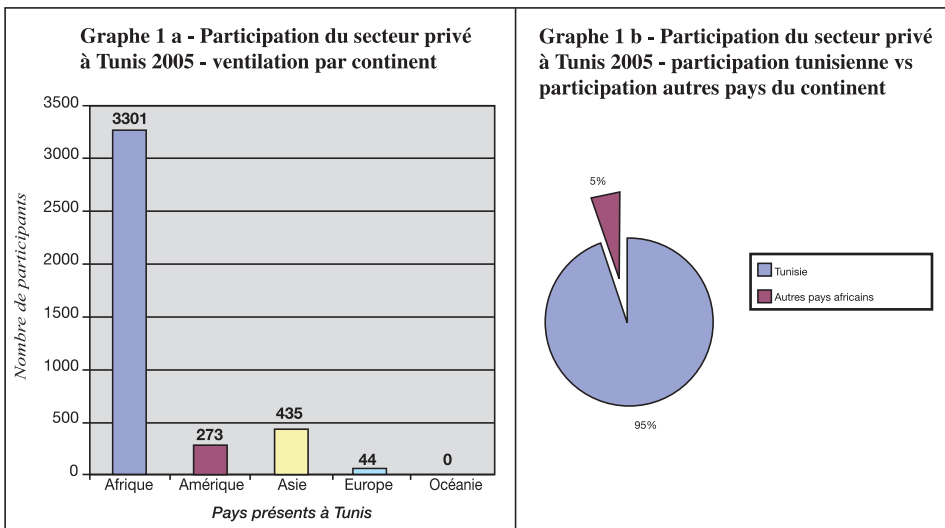
Les listes ont été minutieusement scrutées, et les participants du secteur ont été relevés lorsque l'identification ne souffrait d'aucun doute.

Dans certains cas, des recoupements ont été effectués à partir d'éléments comme le nom de l'entreprise, du délégué ou via le web ou des contacts divers.

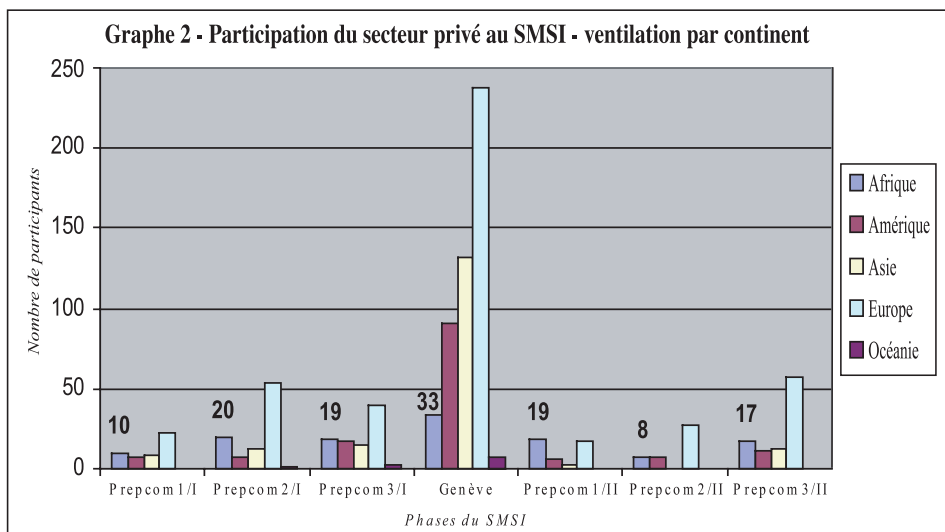
2.1.2 - Résultats de l'analyse

- *Un secteur privé tunisien très représenté à Tunis en 2005 mais qui ne saurait masquer un secteur privé africain en général peu représenté lors des différentes phases du SMSI*

Le Sommet de Tunis a vu une explosion de la présence du secteur privé africain (cf. graphe 1a) du fait de la forte présence tunisienne (95% du secteur privé africain présent à Tunis était composé d'entreprises tunisiennes – cf. graphe 1 b).



Hormis ce « phénomène tunisien » de Tunis 2005, la participation du secteur privé africain aux autres étapes du SMSI n'est pas remarquable par son ampleur comparée à celle des autres continents (cf. graphe 2) ou, comme nous le verrons plus loin, aux autres entités africaines participantes (société civile et délégations gouvernementales).



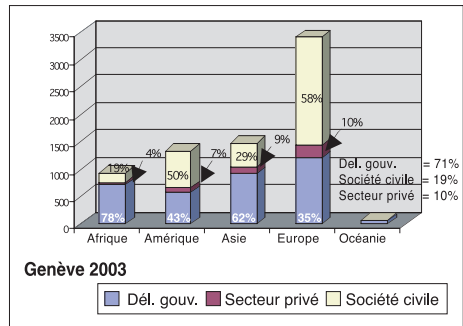
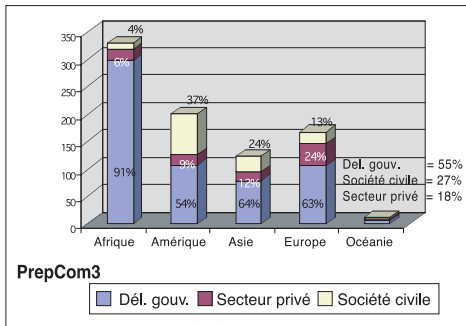
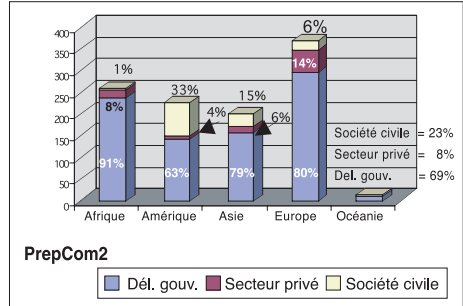
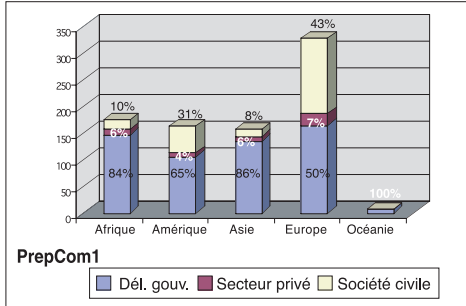
Ainsi, si l'on exclut le boom de Tunis, le secteur privé du continent africain a connu sa plus forte participation lors du Sommet de Genève avec 33 participants (chiffre qui est sans commune mesure avec les 3301 entreprises africaines participantes lors de Tunis 2005²³). Par la suite, lors de la phase 2, on constate un « essoufflement » dans le niveau de participation du secteur privé avec la participation la plus faible enregistrée lors du Prepcom 2 de la phase 2.

Globalement, si l'on observe la participation du secteur privé africain par rapport à celle des autres entités du continent (gouvernements et société civile) à tous les stades du SMSI (à l'exception de Tunis 2005), le secteur privé est celui qui s'est le moins mobilisé avec un taux de représentativité dans la présence totale de l'Afrique qui n'a jamais dépassé 8%, tandis que ce taux a atteint 41% pour la société civile lors du Prepcom 1 de la phase 2, et 91% pour les gouvernements lors des Prepcoms 2 et 3 de la phase 1 (cf. graphe 3).

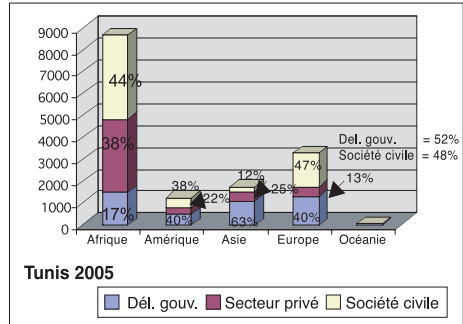
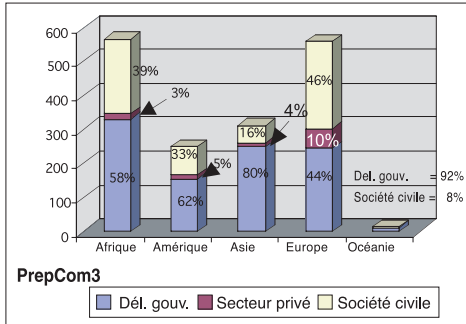
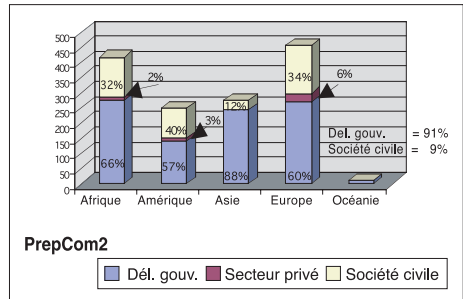
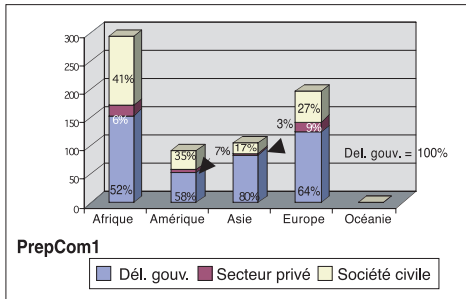
²³ Du fait de l'importance de ce gap, l'option a été retenue de ne pas faire apparaître Tunis dans le graphe 2 pour ne pas « écraser » totalement dans le graphe les données se rapportant aux autres phases du Sommet.

Graphe 3 - Participation du secteur privé SMSI tous continents confondus versus participation des autres acteurs

Phase 1 du SMSI



Phase 2 du SMSI



Le graphe 3 montre par ailleurs que ce même phénomène (faible participation du secteur privé comparé aux autres secteurs) est observable pour les autres continents. En effet, même si le secteur privé européen est celui qui enregistre la plus forte présence au processus, elle n'est pas massive au prorata du nombre total de participants européens : pour les Sommets de Genève et de Tunis lors desquels le secteur privé européen a été le plus présent en nombre, il ne représente que respectivement 10% et 13% de la participation européenne totale.

On peut donc dire que, globalement, le SMSI n'a pas été un événement fortement mobilisateur du secteur privé, tous continents confondus, contrairement aux objectifs recherchés par ses organisateurs qui, avec l'invitation du privé et de la société civile, voulaient faire de ce forum un événement de type nouveau.

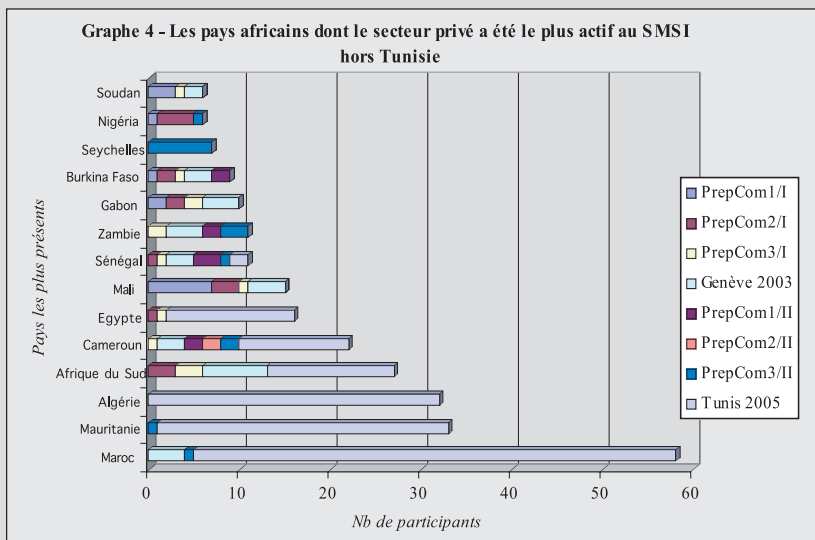
Comme pour tous les autres grands sommets onusiens, les Etats restent les acteurs essentiels du SMSI avec une forte présence des délégations gouvernementales de tous les continents.

Dès le Prepcom 1, le ton était d'ailleurs donné lors de la détermination des règles de fonctionnement où il a été clairement précisé que la société civile et le secteur privé n'auraient qu'un rôle d'observateur, rôle qui pouvait d'ailleurs leur être retiré lors de certains huis clos. La faible mobilisation du secteur privé peut donc finalement ne pas étonner.

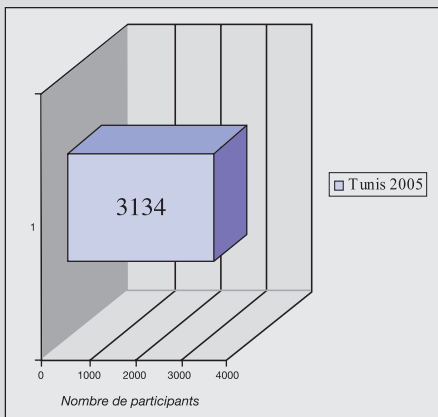
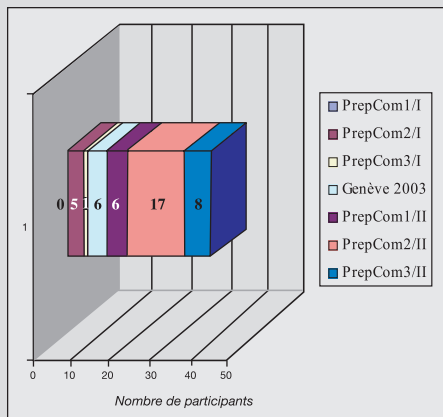
Encadré 1

Participation du secteur privé africain - pays les plus actifs

Il est intéressant d'opérer un classement des pays africains selon la présence de leur secteur privé au SMSI afin de voir si certaines régions d'Afrique se démarquent en particulier



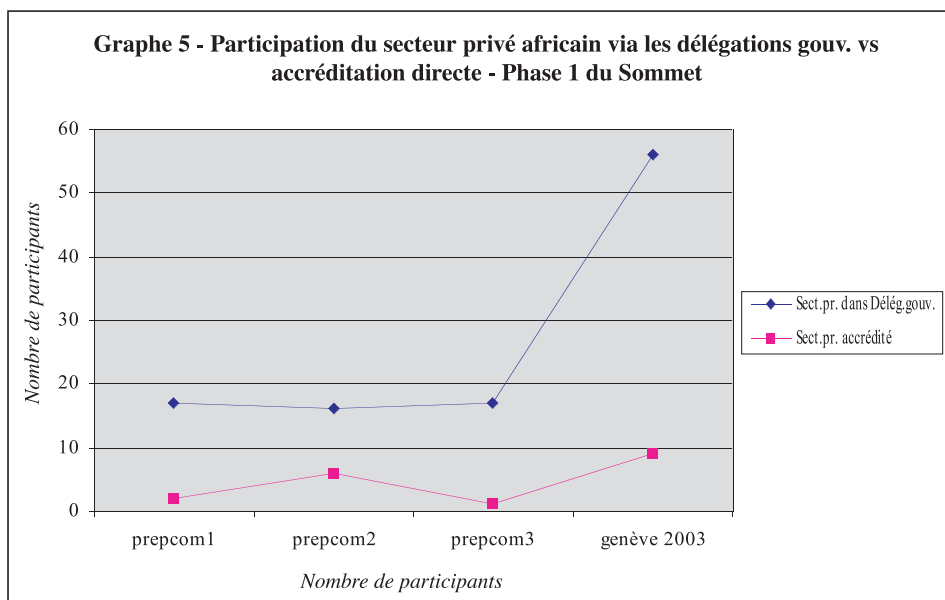
Graphe 4.bis – Participation du secteur privé tunisien aux diverses étapes du SMSI



La Tunisie, analysée à part du fait du « phénomène tunisien » de Tunis 2005, est en tête du classement avec les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Egypte). L'Afrique de l'Ouest est bien représentée avec la Mauritanie, le Mali, le Sénégal et le Burkina Faso (dans les 13 premiers de la liste). L'Afrique centrale est également présente mais dans une moindre mesure avec le classement de deux pays (Cameroun et Gabon) dans le palmarès. La participation de l'Afrique du Sud, considérée individuellement, est nettement supérieure à celle des autres pays sub-sahariens.

- Une participation du secteur privé plus forte via les délégations gouvernementales

Tel que souligné précédemment, le secteur privé a trois principales portes d'entrée pour participer au Sommet : la délégation gouvernementale de son pays, l'accréditation par les instances organisatrices, le CCBI²⁴. Il est dès lors intéressant d'examiner la participation du secteur privé sous cet angle²⁵ pour obtenir une indication sur le degré de sensibilité des gouvernements à la problématique de leur secteur privé et à l'importance que ce dernier revêt selon eux dans les sujets abordés par le Sommet.



Il apparaît que, durant la phase 1 du Sommet, la participation du secteur privé africain via les gouvernements a été plus forte que par les accréditations, ce qui tendrait à montrer une certaine sensibilité des gouvernements aux problématiques de leur secteur privé. Ce mode de participation avait également l'avantage d'éviter de se soumettre au processus d'accréditation qui peut paraître fastidieux.

²⁴ Au regard des soucis de sécurité qu'exige la tenue d'un Sommet réunissant la majorité des décideurs du monde entier, l'ensemble des participants doit se soumettre à une procédure d'accréditation (Cf. partie précédente).

²⁵ A noter que ce décompte n'a pas pu être effectué pour les différentes étapes de la phase 2 du fait de la très forte imprécision des listes de présence qui, la plupart du temps, concernant le statut des participants, faisaient mention de « representative delegate », ce qui ne permet pas une classification public/privé.

Cette tendance peut être aussi révélatrice d'un secteur privé africain qui, en ne prenant pas part directement au processus, n'est pas maître d'une impulsion et n'a pas le leadership nécessaire. Cette caractéristique est certainement à relier avec des organisations patronales inexistantes ou insuffisamment organisées telles qu'évoquées précédemment.

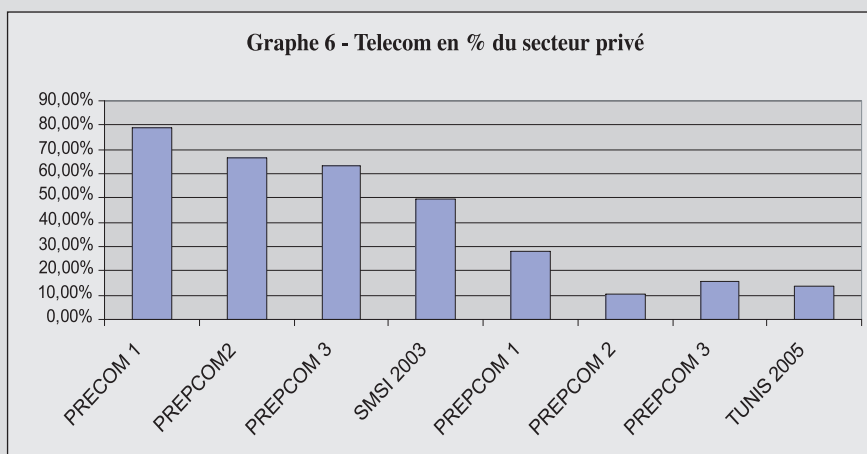
A noter que dans le graphe 5 ci-avant, la participation africaine via le CCBI n'apparaît pas car on ne recense, selon les chiffres disponibles en ligne, sur la totalité des étapes (Phase 1), qu'une participation africaine par ce biais (le Bénin au Prepcom 2) alors qu'en cumul du Prepcom 1/Phase 1 au Prepcom 3/Phase 2, 168 personnes ont fait partie de cette délégation. Toutefois, il faut souligner que le Sommet de Tunis constitue une fois encore une exception à cet égard puisque l'on dénombre 144 participants au Sommet de Tunis via le CCBI dont 24 sont des ressortissants africains.

Ainsi, on peut d'une manière générale s'interroger sur l'efficacité des mécanismes mis en place par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) avec l'appui de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour augmenter la participation du secteur privé africain.

Enfin, une analyse plus fine portant sur les domaines d'activité des entreprises TIC présentes au SMSI permet de faire ressortir une très nette domination du secteur des télécoms (cf. graphe 6 ci-après) confortant les observations faites lors de l'analyse du secteur privé africain menée dans le chapitre précédent qui, sur la base d'une étude CDE, établissait une domination du secteur des TIC par les télécoms.

Encadré 2 Une représentativité dominée par les télécoms

L'analyse des listes de participation fait clairement apparaître une domination du secteur des télécoms dans la participation du secteur privé lors de la première phase du Sommet (allant de 50% du total de la participation du secteur privé à Genève à près de 80% du total lors du Prepcom1). Par la suite, les télécoms semblent s'être moins mobilisés lors de la phase 2, ce qui est peut être à relier au fait précédemment souligné que la véritable influence que peut exercer le secteur privé se joue moins dans les différentes phases du Sommet qu'en marge de ce dernier (par d'autres canaux d'influence).



A noter que, malgré la vague importante de privatisation des opérateurs de télécommunications observée en Afrique à partir des années quatre-vingt-dix, l'Etat est resté un acteur important du secteur des télécoms à travers des participations publiques importantes.

Voir pour référence les délimitations du secteur TIC selon l'OCDE dans l'introduction de ce document (encadré).

- *Un secteur privé africain globalement absent du débat*

La comptabilisation des contributions apportées par le secteur privé constitue un indicateur de l'intérêt (ou du désintérêt) relatif de cette entité pour le SMSI. Les contributions écrites sont ici les plus importantes, en particulier celles qui proposent des formulations ou idées spécifiques à intégrer dans les documents en cours d'adoption. En effet, les contributions

écrites prennent toute leur importance dès lors que le secteur privé n'a pas le droit de vote aux travaux du SMSI ; elles demeurent leur principal outil pour influencer la prise de décisions au SMSI. Le tableau indique le nombre de contributions écrites envoyées par le secteur privé au sommet.

Tableau 2 - Contributions du secteur privé aux Prepcoms

	Secteur privé africain	Secteur privé tous pays
Prepcom 1 - Phase 1	0	3
Prepcom 2 - Phase 1	0	0
Prepcom 3 - Phase 1	0	3
Prepcom 1 - Phase 2	0	0
Prepcom 2 - Phase 2	2	2
Prepcom 3 - Phase 2	0	13*

**A noter que lors du dernier Prepcom, 5 contributions émanèrent du CCBI et 3 de l'ICANN.*

Le constat est que le secteur privé africain a envoyé très peu de contributions écrites. Nous avons pu identifier deux contributions officielles provenant de la même structure, AfrISPA²⁶.

²⁶ Voir <http://www.itu.int/wsis/docs2/pc2/contributions/afrispa.html> (sur les mécanismes de financement) et http://www.cipaco.org/article.php3?id_article=86 (sur la gouvernance de l'internet). Voir également l'Encadré 3. Il faut noter que la contribution sur la gouvernance l'internet est intervenue en plein débat international sur la considération de la gouvernance de l'internet dans son acception large ou restreinte (réduite à la gestion technique de l'internet). Dans sa contribution, AfrISPA a recommandé notamment, que la gouvernance de l'internet soit considérée dans son sens large, incluant, outre les questions techniques, les enjeux sociaux et développementaux de politiques publiques. Cette définition de la gouvernance de l'internet rejoint largement celle prônée par la plupart des pays en développement et la société civile mondiale en général.

Encadré 3

AfrISPA, une structure du secteur privé qui s'est démarquée des autres

AfrISPA, l'Association des Associations de fournisseurs d'accès internet, s'est démarquée des autres associations du secteur privé africain en envoyant des contributions écrites au SMSI et en essayant de faire du lobbying. Comme il est indiqué plus haut, elle a diffusé deux communiqués de presse en décembre 2004 et février 2005 (voir note de bas de page n° 25). De plus, lors d'un échange sur sa liste de discussions publique, la question a été posée de savoir si le SMSI a eu un impact sur une problématique comme les points d'échanges internet en Afrique. Eric OSIAKWAN, secrétaire de l'organisation, a alors affirmé que l'organisation avait fait du lobbying, avec succès, durant la première phase du Sommet, pour que cette problématique, cruciale pour l'Afrique, soit intégrée dans la Déclaration de Principe adoptée. Voir l'extrait suivant (message du 30/10/2005) :

«In the Geneva phases of WSIS, we (AfrISPA) managed to get IX [internet exchange point] into the DoP [Declaration of Principle] and PoA [Plan of Action – see section “C6 Enabling Environment, 13, c, i”] as a prerogative for governments to ensure it's UPTAKE and since then we have seen government not frowning on IX establishment though I must admit they have not put their money where their mouth is.

We must not overlook the enabling environment that has been created by the governments and regulators for the private sector to take leadership in IX establishment with the support of SOME donors in Africa. Don't forget that a few years ago the Kenya regulator shutdown the KIXP and not too long after that the Tanzanian regulator issued an ultimatum to ISPs in Tanzania to establish an IX or their license would be revoked - the tale of 2 neighbours.

(...)

If there is a take home for me from WSIS Tunis then it is for me to see African governments and regulators committing to dealing practically with the regulatory policy issues that withhold cross boarder connectivity which would go a long way to ensuring that we can easily establish a Regional Internet exchange as well as lay fiber not only around Africa but within Africa to take care of the large scale backbone transport of traffic which is eminent».

Au cours d'une discussion avec l'un des contributeurs au présent rapport, Eric OSIAKWAN a précisé que ce lobbying a été opéré auprès de la délégation ghanéenne, qui a conduit pendant longtemps les négociations au nom du Groupe Africain constitué autour du SMSI.

Un autre acteur important, interpellé par les questions liées à la gouvernance de l'internet, est l'AfriNIC. Cette structure a participé au SMSI en contribuant lors des discussions africaines publiques organisées en ligne, et en participant à des rencontres directement ou non liées au Sommet.

Pour son directeur Adiel AKPLOGAN, « *Le principal objectif pour AfriNIC lors des SMSI a été d'informer les politiques sur l'état réel de la gouvernance en Afrique et plus particulièrement sur la gestion et la distribution des ressources Internet sur le continent. Nous avons eu à participer aux rencontres préparatoires justement pour présenter « l'autre visage de la gouvernance » sur le continent... Le gros problème en Afrique, c'est surtout de pouvoir avoir les bonnes personnes aux réunions et rencontres. Pour nous, la limitation de nos ressources humaines et financières n'a pas aidé à la mobilisation telle que nous l'aurions imaginée* ».

Pour monsieur AKPLOGAN, la participation du secteur privé africain au SMSI est « *Faible, sinon nulle ... Pourquoi ? Nous n'avons pas vraiment une industrie des nouvelles technologies en Afrique. Ceux qui existent ne se sont pas sentis très intéressés par le SMSI car, pour eux, c'est un forum politique et sachant la réputation que nos politiques ont en Afrique, on peut facilement comprendre leur position. La preuve, le secteur privé n'a quasiment pas été consulté dans nos pays!!! Ils ne constituent pas pour les gouvernements des partenaires stratégiques pour le SMSI. Pour la plupart des gouvernements africains (c'est ma perception), le SMSI, c'était l'occasion rêvée de museler officiellement le secteur privé et de reprendre le contrôle sur INTERNET* ». Cette perception est sans doute liée au débat sur la régulation de l'internet qui échappe largement aux structures mises en place par les Etats.

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies a également organisé un forum de discussion en ligne afin de favoriser les contributions du secteur - voir dans la contribution de la CEA au *Chapitre IV* du présent document, des éléments d'information sur cette consultation.

De même, le secteur privé africain a été présent par l'un de ses acteurs dans le *Groupe de travail sur la Gouvernance de l'Internet* (<http://www.wgig.org/members.html> - Waudo SIGANGA, du Computer Society of Kenya, membre de WITSA). Il a été représenté dans le *Groupe de Travail sur les Mécanismes de Financement* par Makatiani AYISI, Chief Executive Officer, Kenya. Cette double présence du secteur privé kenyan dans ces deux groupes importants du SMSI est remarquable.

Le Kenya s'est d'ailleurs aussi fait remarquer dans tout le processus du SMSI (tout secteur confondu). On note actuellement dans ce pays un fort dynamisme et activisme dans les politiques TIC, tant du secteur privé que de la société civile.

D'autres listes ont été ouvertes par l'UIT, la CEA, etc. pour alimenter la discussion. En effet, outil par excellence pour favoriser le travail collaboratif sans contrainte géographique et financière, les forums de discussions ont désormais un rôle primordial à jouer lors des grandes rencontres internationales. Toutefois, à l'usage, il apparaît que ce mode de contributions au débat n'est pas encore majeur, ni démocratique et qu'il nécessite une nouvelle organisation du travail personnel qui ne semble pas s'être opérée. On constate ainsi une absence totale de contributions du secteur privé africain sur le forum de discussions ouvert sur le site du SMSI concernant les mécanismes de financement.

Globalement, l'analyse des listes de participation au SMSI ainsi que l'examen des autres types d'information disponibles sur cet événement (contributions, forums de discussions, etc.) font clairement apparaître une très faible implication politique du secteur privé du continent. La petite mobilisation qu'il y a eue se résume aux actions sporadiques et symboliques d'AfrISPA et d'AFRINIC dans une moindre mesure (deux organisations intervenant autour de la gestion technique de l'internet), à l'organisation d'une session de discussion sur le SMSI au cours d'ateliers divers, à la participation de quelques individus à quelques listes de diffusion. Il faut aussi noter la relative mobilisation du secteur privé dans certains pays comme le Kenya, au plan national donc.

D'une manière générale, le secteur privé du monde entier ne semble guère s'être mobilisé. Ce constat s'oppose clairement à l'implication de la société civile (africaine ou mondiale). Toutefois, l'analyse de ces données brutes doit être nuancée par l'existence d'autres canaux d'influence moins visibles du secteur privé sur les décisions politiques. Son poids financier (le secteur privé est un bailleur important du Sommet) est notamment un instrument efficace d'influence. Le rôle et l'activisme du CCBI, de l'ICANN et de l'UIT, lors du Sommet, compensent peut-être également la faible mobilisation individuelle des acteurs du secteur au niveau mondial.

Les enquêtes développées dans la partie suivante permettent d'appréhender plus qualitativement la faible implication du secteur privé africain.

2.2 - Le SMSI vu par le secteur privé

L'intérêt du secteur privé africain par rapport au SMSI est ici mesuré au moyen d'enquêtes menées auprès de membres du secteur privé dans trois cadres différents (continental lors de la rencontre régionale de Accra, sous régional lors du Forum West Africa 2005 et national avec l'enquête menée au Sénégal) susceptibles d'affiner l'analyse.

2.2.1 - Méthodologie et définitions : une trame commune mais trois enquêtes différentes

Trois enquêtes ont été menées à partir d'une trame commune – l'intérêt porté pour le SMSI – sur des questionnaires différents dont les objectifs ont été élargis et pour lesquels les thèmes abordés au fil des enquêtes ont été progressivement précisés.

Ainsi, la première enquête – menée à Accra (Ghana) lors de la Conférence Régionale Afrique du SMSI, Phase 2 – a été centrée sur la perception et les enjeux de la participation du secteur privé au Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Elle visait également à mesurer la satisfaction des participants sur la conférence elle-même (qualité de la participation, attentes, satisfaction par rapport aux résultats).

La deuxième enquête, menée pendant la rencontre West Africa 2005 au Sénégal²⁷, a élargi le champ d'investigation et a été plus focalisée sur le secteur privé en abordant spécifiquement le problème de l'implication des entreprises dans l'élaboration des politiques TIC au niveau national et régional, et en interrogeant les participants sur des listes précises relatives aux problèmes rencontrés dans le développement du secteur TIC et aux thèmes abordés par le SMSI.

La troisième enquête, locale cette fois, a encore précisé les questions posées précédemment sur les problèmes rencontrés par les entreprises du secteur des TIC, sur leur implication dans l'élaboration des politiques et sur les thèmes du SMSI en veillant à recueillir des informations plus détaillées sur les entreprises répondantes. A la différence des deux

²⁷ Cette rencontre régionale a été initiée par l'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC). Elle s'est tenue les 24, 25 et 26 mai 2005 à Dakar et a fait suite à deux conférences visant à fédérer le secteur privé africain sectoriel TIC : une première conférence organisée à Ouagadougou les 20, 21 et 22 janvier 2004, et une deuxième qui s'est tenue à Dakar les 9, 10 et 11 décembre 2004 (cf. www.optic.sn).

premières enquêtes – menées au cours de manifestations spécifiques sans cibler des acteurs particuliers sur la population réunie – elle s'est concentrée sur les acteurs clés du secteur privé TIC sénégalais. Elle a ainsi veillé à intégrer les principaux acteurs, les plus susceptibles d'avoir une connaissance ou un intérêt avec le Sommet, et à couvrir éventuellement tous les sous secteurs de la branche TIC²⁸.

Globalement, malgré leurs différences et leur échelonnement dans le temps (de février à août 2005), ces trois enquêtes ont produit les mêmes résultats généraux, indiquant une faible information, un faible intérêt et une faible mobilisation du secteur privé TIC africain dans sa globalité pour le SMSI.

2.2.2 - Enquête réalisée dans le cadre d'une étape du SMSI La conférence régionale d'Accra (Ghana)

Contexte

Une rencontre préparatoire africaine du Sommet Mondial sur la Société de l'Information s'est tenue du 2 au 4 février 2005 à Accra, au Ghana. Elle a été organisée par la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies et le Gouvernement du Ghana. Cette rencontre, qui entre dans le cadre des rencontres régionales officielles du processus du SMSI, a réuni les acteurs du continent de tous les secteurs²⁹.

Pour le compte de la présente étude, une enquête a été réalisée ciblant les participants présents du secteur privé. Le nombre de participants du secteur privé africain a été estimé à une soixantaine sur environ 1000 participants *annoncés*. En l'absence de statistiques officielles publiques sur l'événement, ce chiffre résulte d'une observation des badges des participants dans les salles de conférence, de l'espace d'exposition et des échanges réalisés avec certains participants du secteur, et d'une validation opérée en interrogeant certains acteurs du secteur présents (autre indicateur : la rencontre principale consacrée au secteur privé à Accra a réuni une trentaine de participants du secteur).

²⁸ Voir délimitations de l'OCDE dans l'encadré inséré dans l'introduction du présent rapport. Toutefois, au regard des enjeux de créations d'emploi et des perspectives qu'ils offrent aux pays en développement, nous avons rajouté les secteurs des téléservices (habituellement classés comme services aux entreprises).

²⁹ Voir les documents et autres rapports de la réunion sur le site de la Commission Economique pour l'Afrique : http://www.uneca.org/eca_programmes/it_for_development/events/accra/ (début novembre 2005)

A l'instar de ce qui a été observé lors des différents Prepcoms du Sommet (*cf.* section précédente), il apparaît donc que le secteur privé était faiblement représenté à Accra. Notons enfin que la plupart des participants du secteur provenaient de l'Afrique de l'Ouest, même si les autres régions du continent étaient également représentées.

Sur la soixantaine de participants estimée, 23 ont accepté de remplir les questionnaires et 22 questionnaires ont été en définitive retenus³⁰. Pour la plupart, les répondants étaient des responsables d'entreprises. Du fait de l'organisation d'une réunion régionale parallèle de femmes entrepreneurs, le tiers des témoignages reçus émane d'acteurs du sexe féminin. Trois enquêteurs avaient été mobilisés pour cette activité.

L'enquête était essentiellement focalisée sur le SMSI et moins sur les politiques des TIC. Elle a été réalisée tout le long de la rencontre. Des interviews ainsi que des échanges informels ont également eu lieu.

Encadré 4 **Présence dans l'espace d'exposition ICT4all**

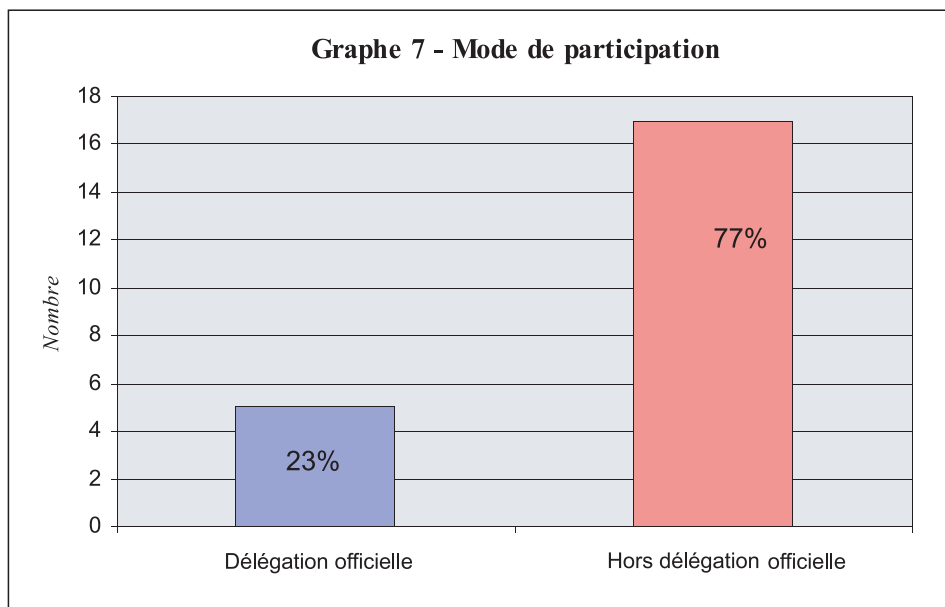
A Accra, l'espace d'exposition *ICT4all* de la rencontre était occupé en majorité par des entreprises ou institutions ghanéennes ou nigérianes. Une douzaine d'entreprises étaient présentes, dont Ghana Telecom, Groupe Africoncept Broadcast Telecom, Persol System, AITEC, Kemilinks, Busy Internet, OBJIS, Sambus, IPPlanet Network, Spacefon, GCnet, Computer Warehouse Group. Certaines de ces entreprises n'étaient pas africaines, ou étaient des filiales d'entreprises internationales. Selon certains chefs d'entreprises, le coût de l'espace était prohibitif (variant entre un million et trois millions de francs CFA, selon la grandeur de l'espace), ce qui limite les capacités de promotion offertes par cette manifestation et le SMSI pour les entreprises.

Durant les autres étapes du Sommet, la présence des entreprises africaines était aussi limitée dans cet espace. Certaines structures ont toutefois pu bénéficier de l'appui financier partiel des institutions de la coopération internationale pour disposer d'un stand.

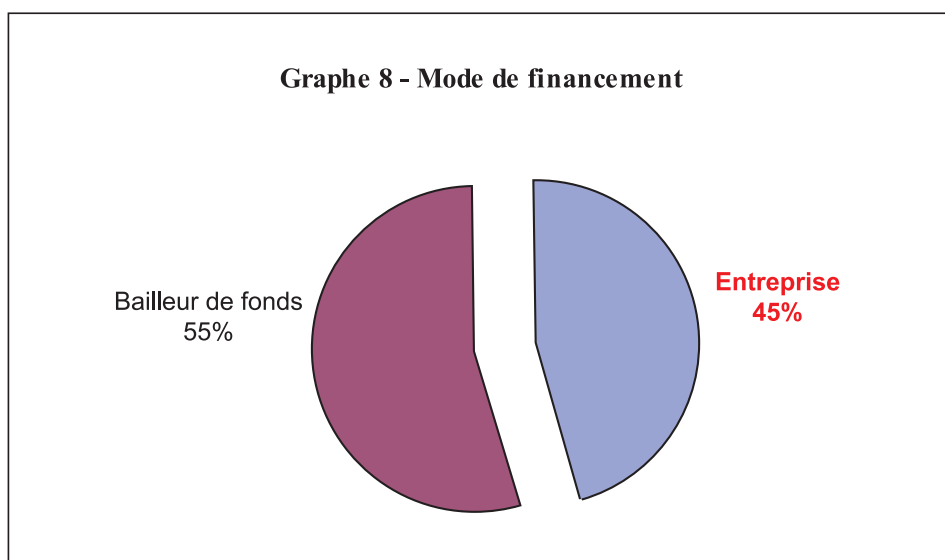
³⁰ La liste des entreprises enquêtées est reproduite en annexe 1 ainsi que d'autres éléments relatifs à leur dépouillement en annexe 2.

La vision du secteur privé issue de l'enquête

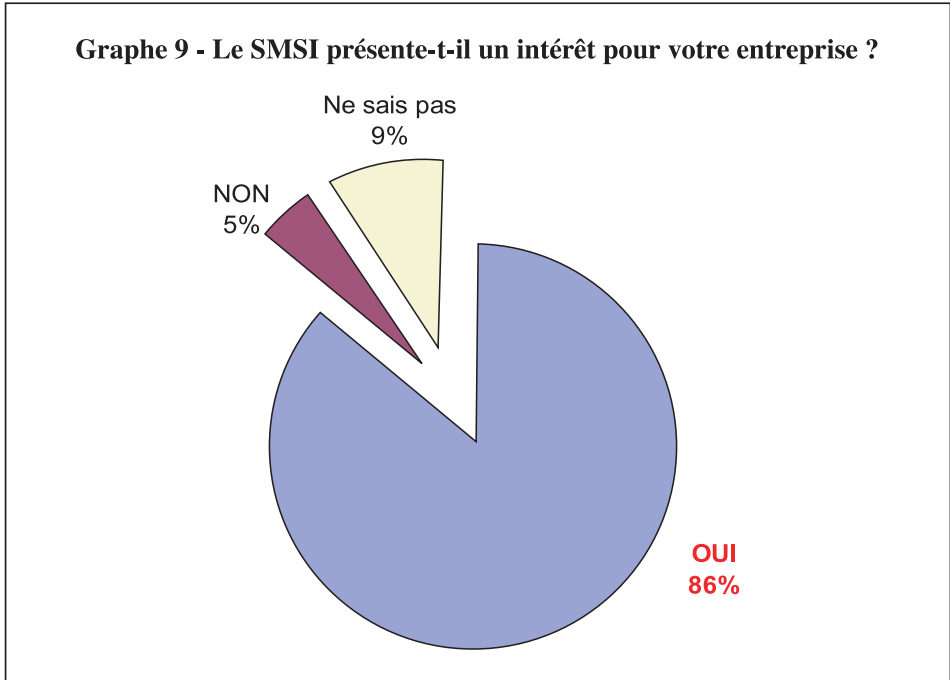
La majorité des entreprises africaines interrogées (77%) ont fait l'effort de participer « en direct » à une étape du SMSI...



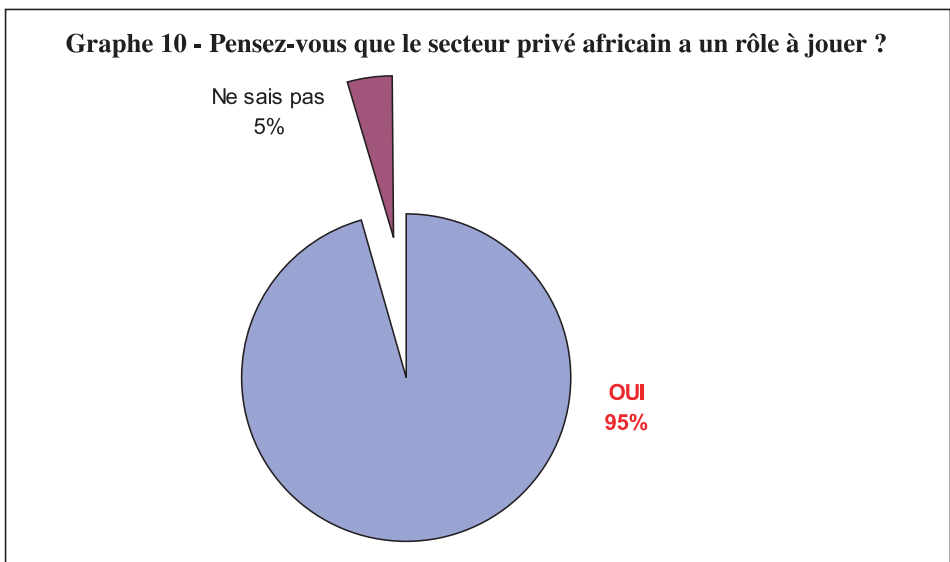
...mais la plupart n'ont pas financé leur participation.



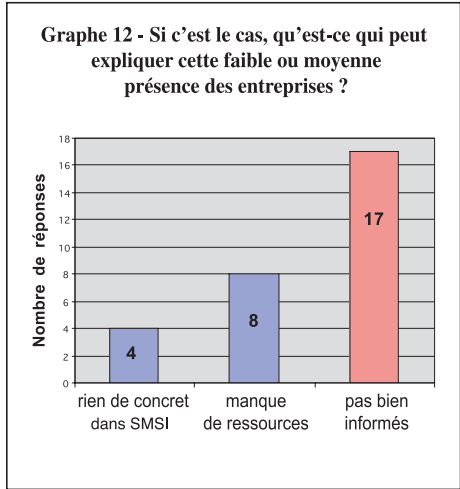
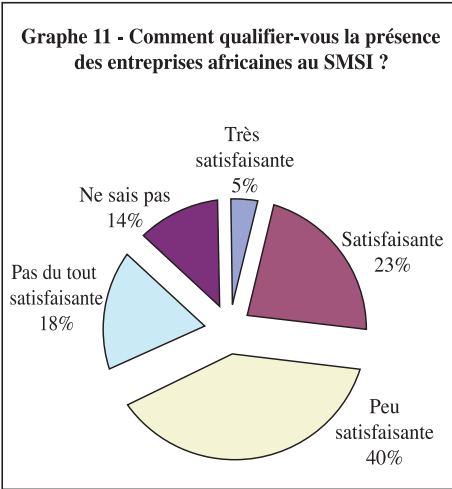
D'une manière générale, les entreprises interrogées marquent un intérêt pour le SMSI...



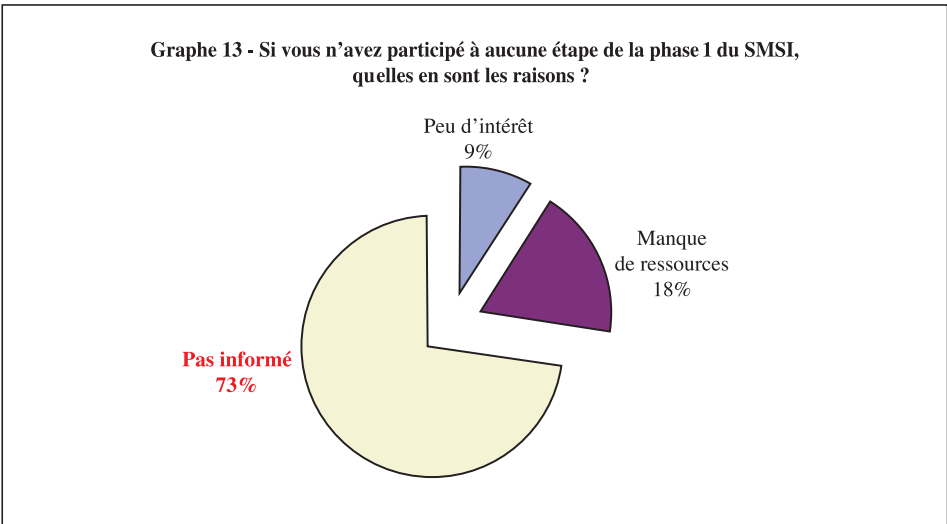
...et pensent quasiment toutes que le secteur privé africain a un rôle à jouer au SMSI.



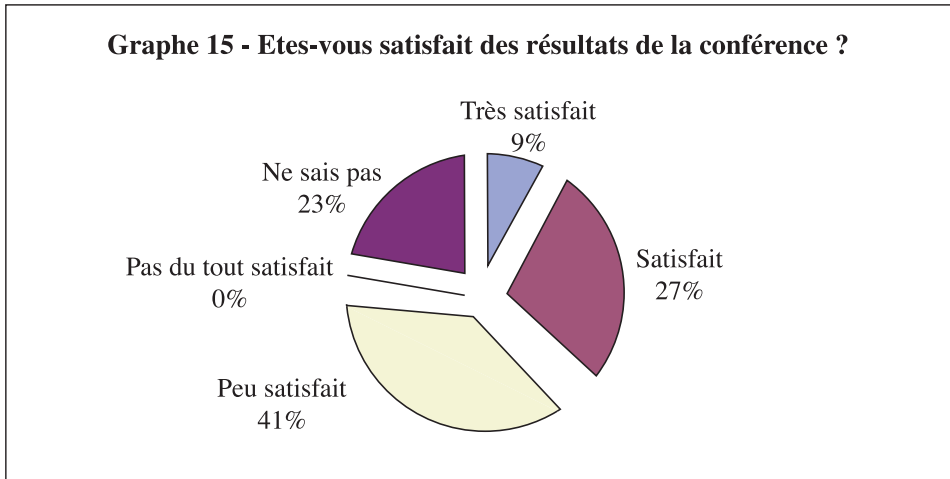
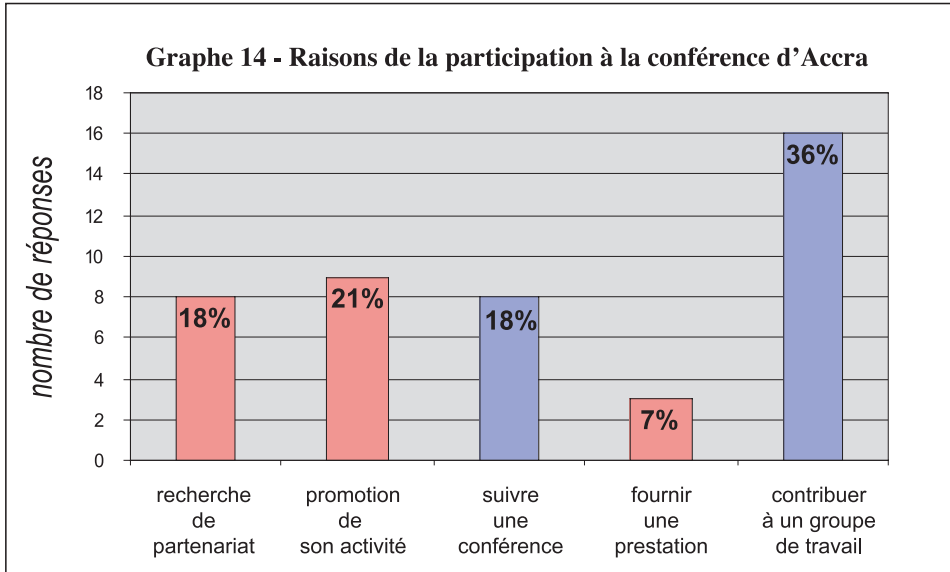
Elles regrettent toutefois l'insuffisante présence des entreprises africaines qui s'expliquerait principalement par un manque d'informations.



Ce manque d'informations expliquerait d'ailleurs pourquoi la majorité des entreprises interrogées (50%) n'a participé à aucune étape de la phase 1.



On note une confusion entre le processus du SMSI et les objectifs propres aux entreprises, ce qui peut expliquer une impression globale d'insatisfaction chez 41% des participants...



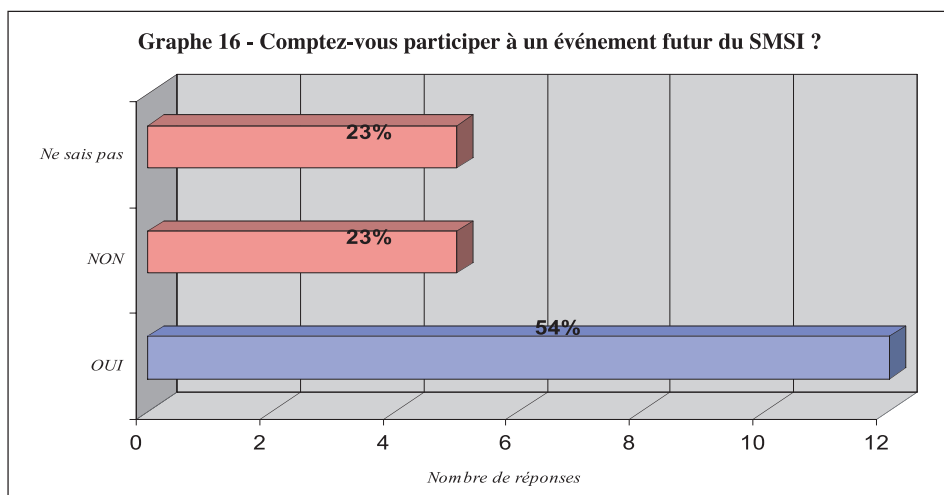
Cette insatisfaction peut avoir d'autres raisons comme l'impréparation du secteur privé à la rencontre, comme l'explique Sean MORONEY, président de AITEC, firme internationale assez active dans la mise en place de conférences pour le secteur privé en Afrique, interrogé lors de la rencontre :

«The mistakes that the private sector has made here is that we've all come without really having a clear position, clear ideas to put on the table apart from this interlocutor from Kenya representing all sorts of international bodies; some of us of the private sector should have get together just like the civil society to do some planning (...) and I think that the private sector is to blame for not preparing something for the summit... The private sector gets odd with long meetings like this. People who've got real businesses have no time to waste in a conference like this. The question is that they have to make that happen».

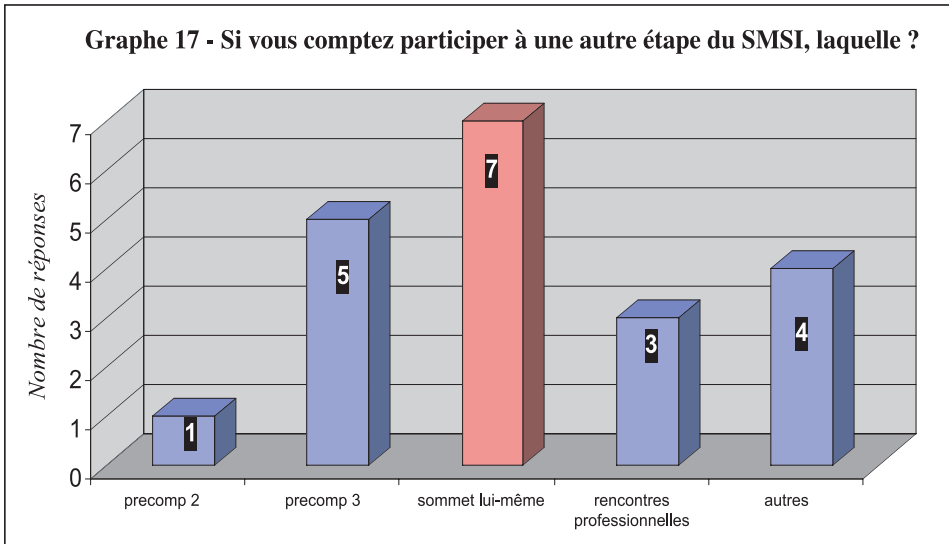
Allant dans le même sens, un acteur Kenyan affirme que le secteur privé africain fonctionne sur un temps court, et ne peut s'engager dans des processus s'étalant sur plusieurs années, compte tenu de ses contraintes sur le terrain.

“The private sector will act on whatever issue they'll see as immediate to their need. Now unfortunately, they don't see the value of WSIS yet because it's a too long time according to them. And also that depends on your current environment. If you have too many pliers back home to put out, then you won't really have time to actually plan 3, 4, 5 years that's another issue..... Most of the African businesses in the ICT industry have no long time planning.”

C'est ainsi que finalement, 46% de la population interrogée ne compte pas participer ou ne sait pas si elle va participer à une autre étape du SMSI...



Ceux qui comptent participer à une étape future du SMSI iront moins aux groupes de travail que sont les Prepcoms et plutôt au Sommet qui est plus une étape médiatique, ce qui conforte la tendance à considérer le SMSI comme une sorte de salon professionnel...



Or, la plupart des discussions et du lobbying effectif sur les thématiques du Sommet se font d'abord lors des Prepcoms.

Il faut noter qu'à Accra, bien que nous ayons pu identifier environ soixante représentants d'entreprises, l'atelier focalisé sur le secteur privé n'a enregistré qu'une trentaine de participants.³¹

Au cours de la rencontre, il faut souligner que le CCBI, à travers l'un de ses acteurs africains (Waudu SIGANGA), a présenté la vision du secteur privé sur la société de l'information. Il s'agit d'un document élaboré par l'organisme international. Certains participants du secteur privé interviewés par les enquêteurs ont regretté qu'il n'y ait pas eu assez de concertations entre les participants du secteur présents et l'équipe ayant élaboré ou présenté le document. Mais ce document (*The Position of Business & its Role in the Information Society*) ne semblait pas focalisé sur le secteur privé africain, et il est possible qu'il ait été préparé avant la rencontre.

³¹ Workshop on Private Sector implementing an inclusive Information Society in Africa (31 janvier 2005). Voir les résultats de cet atelier au chapitre 4 du document, dans l'extrait de la contribution de la CEA à ce rapport.

- *Des thèmes du Sommet et de la perception du Fonds de Solidarité Numérique*

Concernant les thèmes du sommet, la plupart des acteurs du secteur présents interrogés à Accra ne s'y intéressaient pas ou s'en préoccupaient très moyennement. La problématique principale qui captait leur énergie était l'accès à l'Internet, dans sa forme la plus concrète et basique. Le thème de la rencontre était d'ailleurs focalisé sur l'accès, clé du développement, et certaines difficultés de connexions rencontrées au début de la réunion avaient probablement orienté les discussions et les émotions dans ce sens. Un autre thème assez discuté lors de la conférence et par les acteurs était le financement de la société de l'information, notamment par le biais du Fonds de Solidarité Numérique. Ce mécanisme proposé initialement par les acteurs africains, soutenus par les autres pays en développement, à la communauté internationale, suscitait beaucoup de polémiques et n'avait pas alors été adopté. La rencontre d'Accra était alors une étape majeure de la mobilisation autour de ce Fonds, déjà officiellement créé par les acteurs intéressés à la fin de la conférence de Genève. Beaucoup de membres du secteur privé interrogés considéraient ce fonds avec un relatif pessimisme, bien que convaincus du besoin de financement indispensable en Afrique, et de l'utilité potentielle de ce mécanisme. Leur principal souci était la bonne gestion de ce fonds et la mauvaise gestion des fonds préalablement disponibles pour promouvoir le développement de ce secteur en Afrique. Un acteur ayant requis l'anonymat affirme :

“African leaders keep on saying give us money for this thing, give us money for this one but nobody thinks to what to be done with that money. Nobody is coming up with a specific tangible project where is the money to be put, what kind of things it would be used for...But...as Africans, we have been given the short end of the stick. Anywhere that we can get money out of, let's get it.”

Un autre, plus optimiste, affirme :

« Moi-même, en tant que chef d'entreprise, dans un premier temps, je me sens solidaire de cet élan mondial de solidarité, et dans mon entreprise, on a versé de l'argent dans le fonds, je pense qu'on a versé 200 euros ... Moi, ce que je pense, c'est qu'il faut au niveau du secteur privé africain, qu'on montre au moins qu'on est solidaire de ce fonds et qu'on mette nous-mêmes nos CFA dedans, symboliquement. C'est un acte

politique très fort ...Je pense que l'argent sera mal géré à partir du moment où on se rend compte après qu'il est mal géré. Si on s'implique tôt et qu'on met nous-mêmes nos sous, peut-être qu'on essayera de voir comment il va être géré et on va être force de proposition. » (Douglas MBIANDOU, secteur privé, diaspora Europe).

Encadré 5

Quelques opinions du secteur privé sur la rencontre d'Accra

Question 10 - Pensez-vous que le secteur privé africain a un rôle à jouer au SMSI ? Justifiez votre réponse.

« Oui, mais il faut qu'il y ait un suivi après pour ne pas s'arrêter aux communiqués ». *Charlotte OMI, Commercial Kemlinks International, UK*

« Si le secteur privé ne joue pas un rôle, les résolutions de la conférence n'iront pas loin. L'Etat n'a pas toujours les moyens. Il offre les facilités et les normes pour réglementer ». *Oumou SIDIBE (VAN), Réseau des Caisses d'Épargne et Crédit du Mali*

«We have a big role to play but we should stop talking, stop thinking that other countries will send us money and start working.» *Jean Robert HOUNTOMEY, Iservices, Togo.*

“Yes - show case their activities and insurance outcomes” *Charles NDUATI, Executive Director Kenya private sector Alliance*

Attentes et objectifs, autres commentaires par rapport au Sommet d'Accra

« Connaissances des besoins de pays africains en matière de télécoms, rencontres de partenaires. » *Samir KALLEL, Omnicom, Parc Technologique des Communications, Route de Raoued.*

« Présenter le sommet africain d'investissement qui se tiendra au Nigeria aux participants de la conférence...Nous avons compris ce que c'est le SMSI. Les groupes de travail nous ont permis de trouver des solutions. Il faudrait qu'il y ait un suivi après les conférences. Les organisateurs ont bien travaillé. J'espère qu'ils vont continuer comme cela. Il y a encore des problèmes pour le secteur des TIC. » *Charlotte OMI, Commercial Kemlinks International*

« Les objectifs étaient : la mise en place du réseau REFED. On a eu un consensus ». *Oumou SIDIBE (VAN), Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit du Mali*

«Large African private sector people not involved». *Sebiletso Mokone MATABANE, CEO, Sentech, South Africa*

« Le secteur privé vient en rang dispersé, il faut qu'il soit organisé au niveau national ». *Corentin ADJOVI, COMTEL Technologies, Bénin*

« Il faut articuler au niveau national pour que cela marche au niveau international, sinon cela n'aura pas d'impact. » *Fatoumata Marthe MEHUI, Réseau des femmes entrepreneurs, Côte d'Ivoire*

Voir également d'autres résultats de cette enquête dans la section 2.2.5 et dans les annexes.

2.2.3 - Enquête lors d'une rencontre régionale du secteur privé : West Africa 2005

Le projet CIPACO en partenariat avec OPTIC/FOPAO³² a mené une enquête auprès des professionnels africains des TIC venus participer à la rencontre West Africa 2005 les 24, 25 et 26 mai 2005 à Dakar, Sénégal.

Cette rencontre régionale du secteur privé TIC vient en continuation du forum organisé par l'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et des Communications (OPTIC), affiliée au Conseil National du Patronat (CNP) sénégalais et ses partenaires à Ouagadougou en janvier 2004. Ce forum avait confirmé le besoin d'organiser et de renforcer le secteur privé national et régional et de promouvoir un dialogue public/privé permanent sur la stratégie et la politique de développement des TIC (Résolution de Ouagadougou du 22/01/04)³³.

Organisée par OPTIC/CNP, en collaboration avec trois organisations européennes partenaires (MEDEF/France, ICEX/Espagne et AGORIA/Belgique) avec l'appui du programme PRO INVEST/CDE, la rencontre a réuni 428 dirigeants d'entreprises du secteur des TIC provenant de quinze (15) pays africains, cinq (5) pays européens et deux (2) du continent américain.

L'objectif de la rencontre était triple :

- favoriser les échanges entre les acteurs, à travers un salon TIC et un centre d'affaires et de transactions ;
- faire un état des lieux du secteur (Forum TIC) dans la région CEDEAO afin d'en harmoniser les stratégies de développement et de réaffirmer son importance stratégique ;
- lancer un regroupement sectoriel TIC régional.

³² La FOPAO est la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest qui regroupe les structures patronales faitières des 16 pays de la CEDEAO.

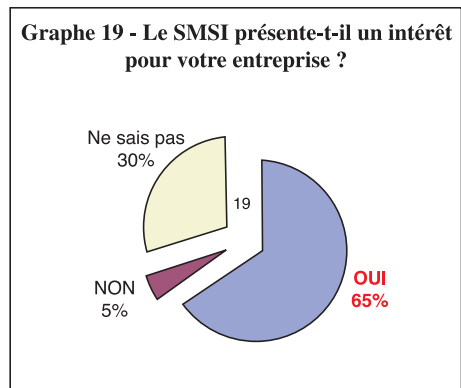
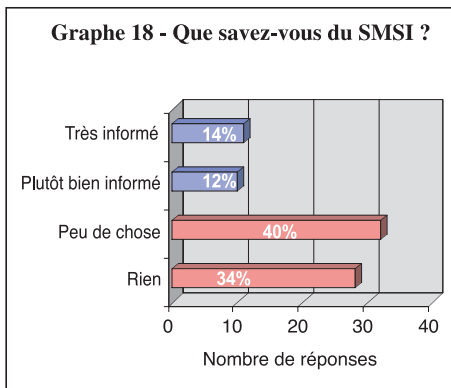
³³ Disponible sur le site de l'organisation : www.optic.sn

Taille et typologie de l'échantillon

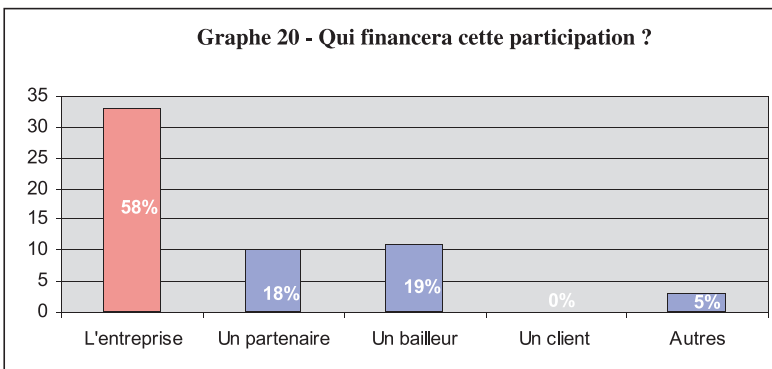
L'enquête a permis de recueillir les opinions de 79 professionnels des TIC provenant de 13 pays africains³⁴ avec toutefois un grand nombre d'entreprises sénégalaises³⁵.

La vision du secteur privé découlant de l'enquête

74 % des entreprises interrogées « ne savent rien ou savent peu de choses » au sujet du SMSI, même si elles sont une majorité à penser qu'il peut toutefois présenter un intérêt pour leur entreprise...



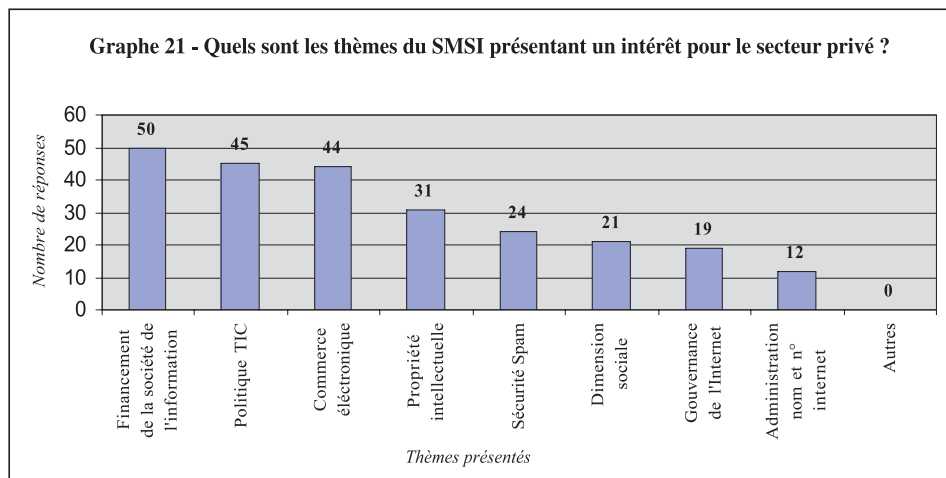
... et elles sont 58% à penser que leur entreprise pourrait financer leur participation. Contrairement à une idée préconçue, le manque de ressources ne constituerait pas a priori un facteur bloquant.



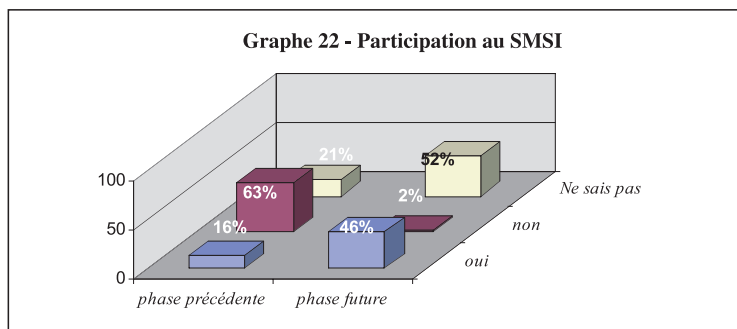
³⁴ Bénin, Burkina, Cameroun, Côte d'ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Togo, Sénégal et Tunisie.

³⁵ La liste des entreprises enquêtées est reproduite en annexe 1 et d'autres éléments d'analyse sont disponibles en annexe 2.

Selon les entreprises interrogées, les thèmes du SMSI susceptibles d'intéresser le secteur privé sont principalement ceux qui ont un lien direct avec le monde des affaires (financement, politique, commerce électronique, etc.).

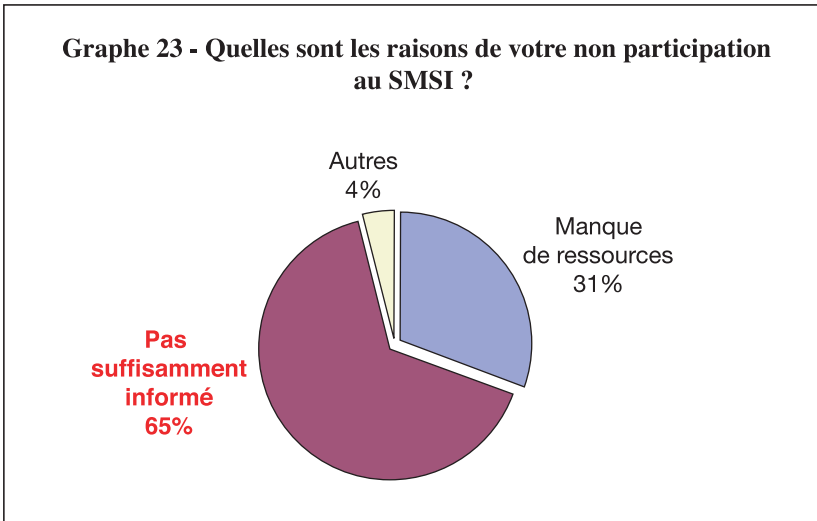


Une forte partie de la population interrogée n'a pas participé à des étapes du SMSI par le passé (63%)...

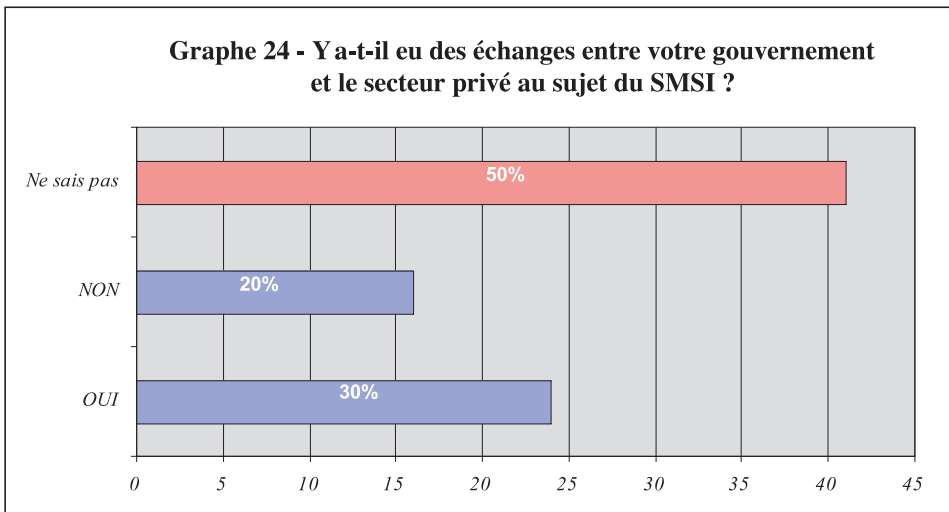


...toutefois, pour l'avenir, les réponses montrent une inversion de tendance entre le « oui » et le « non » et la population, qui affiche clairement son intention de ne pas participer, n'est plus que de 2% tandis que 46% des sociétés interrogées souhaitent participer. Sur ce point précis, il convient de noter que plus de la moitié (56%) des personnes annonçant une participation future « ne savent rien ou savent peu de choses » sur le Sommet. Cette forte proportion de réponses positives doit donc plus être analysée comme un souhait – répondant à une curiosité intellectuelle – que comme un engagement fondé sur une évaluation rationnelle.

Les indécis restent cependant nombreux (52%), ce qui s'explique par le manque d'informations, de ressources ou d'intérêt déjà souligné précédemment à plusieurs reprises.



Le manque d'informations générales sur le SMSI explique que 50% de la population interrogée ne sait pas s'il y a eu des échanges entre le secteur privé et le gouvernement à ce sujet.



Parmi les acteurs ayant participé à plusieurs phases, on peut citer Ramanou KOUFÉRIDJI³⁶ Président du Groupe Afrique Concept Broadcast Telecoms SA et 2^{ème} vice-président de la Commission Ouest Africaine des TIC. Il explique sa présence et son opinion sur le secteur et le Sommet :

« J'ai participé dès le départ. J'ai participé à Bamako 2002, à différents Prepcoms pour la phase 2 (y compris la réunion d'Accra) et à d'autres rencontres organisées par l'OCDE ou la CEA. Le SMSI est un champ d'opportunités et d'ouverture pour le secteur... L'un de mes objectifs était de rechercher des partenariats pour mon groupe... J'ai eu un stand à Genève, j'avais bénéficié d'une bourse du Global Knowledge Partnership (GKP) et de la coopération suisse. Pour la seconde phase, les bailleurs n'ont pas vraiment répondu aux sollicitations. Mais j'ai pu participer par moi-même à certaines rencontres... L'environnement politique dans lequel le secteur évolue est hostile. Il y a un secteur juridique qui n'est pas favorable, un secteur financier qui n'est pas favorable ; l'accès au financement est rare, les conditions sont draconiennes et ne favorisent pas le développement du secteur. Le secteur privé TIC est plus pénalisé ; il n'est pas sollicité, en général».

Monsieur KOUFÉRIDJI, qui est, par ailleurs, Président du Forum du Secteur privé pour les TIC du Bénin (lié au patronat), pense que le secteur n'est pas bien organisé et ne peut avoir ainsi une présence adéquate, ni être une force de proposition.

Encadré 6

Quelques opinions recueillies lors de la rencontre West Africa TIC 2005 : Quelles stratégies pour une promotion du secteur privé TIC ?

« Développement d'un marché sous-régional - Développement des capacités des entreprises du secteur et de la coopération sous-régionale... Lancement de « grands travaux » confiés aux entreprises nationales et régionales ». Samba SENE, Directeur Général, SONATEL Multimedia, Sénégal.

« Accentuer les efforts sur les PME ». Alex ROUSSELET, co-fondateur, Busy Internet, Ghana.

« Incitations du secteur privé par la réduction de la pression fiscale et les impôts - Promotion de la formation en TIC - Organisation des acteurs pour une meilleure productivité ». Bernard DAMIBA, Informatique Services, Burkina Faso.

³⁶ Interrogé par téléphone plusieurs semaines après la rencontre West Africa 2005 à laquelle il a participé.

«Communication forum among ICT stakeholders planning development of standards, roadmaps, compliance» *Isaac IUKUMSALI, Principal, Origo Software Gh LTD, Ghana.*

«Technologie maîtrisable par les africains sans l'aide de l'occident - Contribution à l'intégration sous-régionale » *DAMIBA Bernard, Informatique Services, Burkina Faso.*

« Délocalisation en Afrique de projets de développement, logiciels par exemple ». - *Hervé HOUNTONDI, 02 S Technology, Bénin.*

« Promouvoir et développer les relations sud-sud » - *Mamadou Saliou BALDE, SINS FUTURE, Guinée.*

« Libéralisation du secteur des télécoms - Meilleure visibilité sur les moyens et modes de financement du secteur des TIC » *Ludovic GABANKA, DG Centervalue, Sénégal.*

« Allows African countries to participate globally with competitive offerings to assimilate new technologies quickly». *Isaac IUKUMSALI, Principal, Origo Software Gh LTD, Ghana.*

« L'Etat a des tentatives de soutien du secteur privé, seulement la libre concurrence est biaisée ». - *Dr Boubakar KANTE, AFRIBONE, Mali.,*

2.2.4 - Etude de cas : le SMSI à travers la vision du secteur privé sénégalais

Présentation de la méthodologie

La première tâche a été de constituer l'échantillon de l'enquête dans un domaine où il apparaît que la plupart des études qui sont réalisées tendent à réduire ce secteur aux télécommunications du fait de son poids économique déjà souligné précédemment.

L'option retenue pour l'échantillonnage a été de contacter directement les entreprises (plutôt que de passer par les organisations professionnelles³⁷) et de sonder les entreprises qui sont perçues comme étant des acteurs importants du marché des TIC au Sénégal.

³⁷ L'enquête a permis d'identifier deux organisations patronales : OPTIC et SITSA (membre de WITSA) ; OPTIC étant l'organisation la plus connue au Sénégal. On constatera que seules 37% des entreprises interrogées sont membres d'une organisation professionnelle.

L'exploitation des principales sources d'information sur les entreprises (annuaires téléphoniques, répertoire de la chambre de commerce, listing de la direction de la statistique, liste d'adhérents des groupements professionnels, divers sites internet, classements des 100 premières entreprises du Sénégal, certains appels d'offres importants, etc.) a permis d'identifier près de 273 entreprises formelles appartenant au secteur des TIC³⁸ en 2005.

Pour s'assurer que l'échantillon de l'enquête était représentatif du secteur et qu'il comprenait la plupart des acteurs perçus comme étant « importants » par les professionnels du secteur, il a été demandé aux entreprises interrogées de citer les principaux acteurs opérant dans le secteur des TIC³⁹.

Sur 100 entreprises ciblées, le retour a été de 53%, soit 53 entreprises⁴⁰. Il apparaît que le secteur est principalement composé d'entreprises de vente d'équipements et peu par les services, ce qui confirme le fait que le Sénégal est plus un « utilisateur dynamique » qu'un « leader » en matière de TIC pour reprendre une expression utilisée par le PNUD dans son rapport sur le développement humain de 2001.

Le questionnaire a été rempli volontairement par le chef d'entreprise ou un dirigeant de la société.

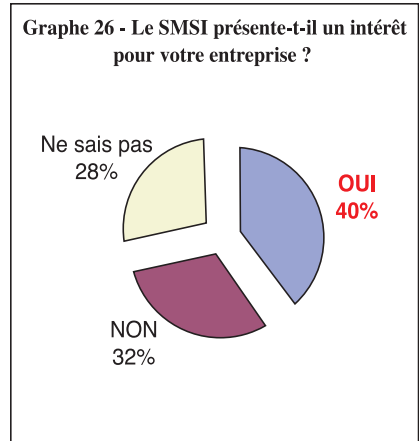
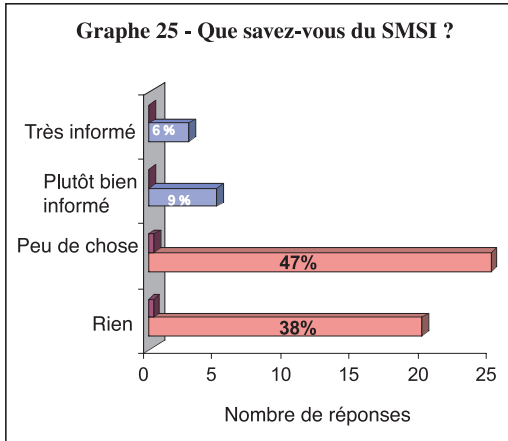
La vision du secteur privé issue des résultats de l'enquête

La tendance qui ressort des deux enquêtes précédentes se confirme avec l'enquête du Sénégal : 85% des entreprises interrogées ne savent rien ou savent peu de choses à propos du SMSI, elles sont toutefois 40% à penser qu'il peut présenter un intérêt pour leur entreprise.

³⁸ Secteur des TIC tel que défini en 2.2.1 selon la définition de l'OCDE

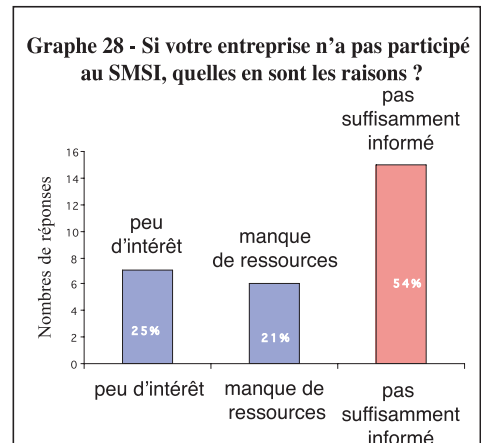
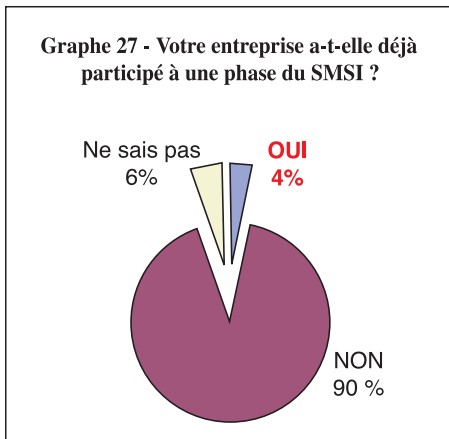
³⁹ Cf. liste des entreprises sondées en annexe 1.

⁴⁰ Cf. liste détaillée des entreprises enquêtées, en annexe 1, ainsi que d'autres éléments relatifs à leur dépouillement en annexe 2. A noter, par ailleurs, que l'enquête a été menée au mois d'août et de nombreux dirigeants étaient en vacances.

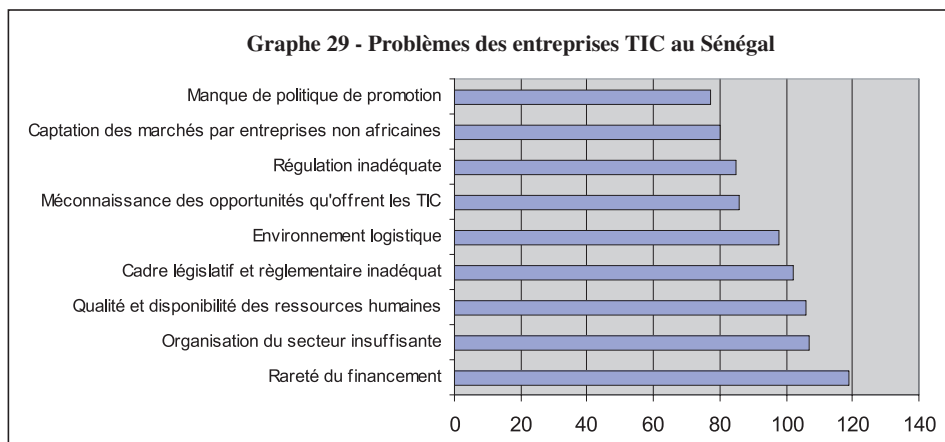


A noter que 48% des entreprises, se déclarant plutôt bien informées ou très informées sur le Sommet, estiment que le SMSI présente un intérêt mais 25% seulement d'entre elles avaient déjà participé à une phase précédente.

C'est ainsi que, de façon générale, une large majorité des entreprises interrogées (90%) n'a pas participé au SMSI **essentiellement par manque d'information**, raison déjà soulignée par les deux enquêtes précédentes.



Enfin, comme l'illustre le dernier graphe, les problèmes semblent d'abord locaux et le financement arrive en tête.



2.2.5 - Participation du secteur privé aux politiques TIC

Au-delà de l'évaluation de la participation du secteur privé africain au SMSI, l'enquête focalisée sur le secteur privé sénégalais et celle réalisée pendant le forum West Africa 2005 permettent d'apprécier la contribution du secteur à la mise en place de politiques TIC.

Il convient ici, de rappeler, au préalable, que le Plan d'Actions issu de la 1^{ère} phase du SMSI qui a été approuvé à Genève en 2003 prévoit, au titre de son paragraphe C « Grandes orientations » que :

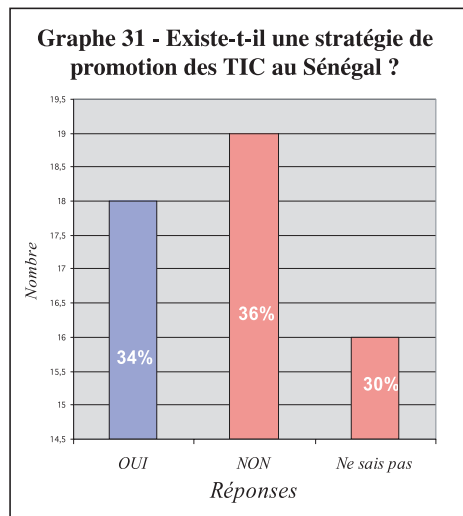
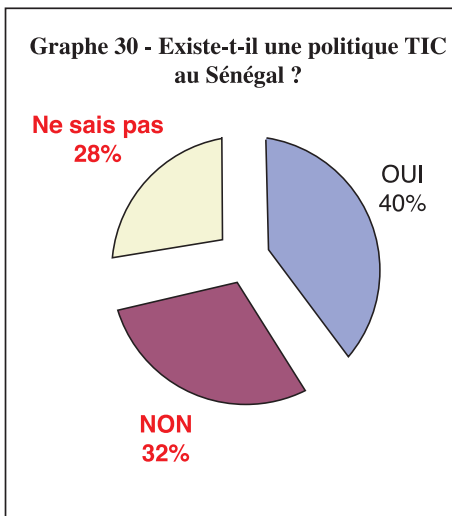
« **a.** *Tous les pays devraient encourager l'élaboration de cyberstratégies nationales, y compris en ce qui concerne le nécessaire renforcement des ressources humaines, d'ici à 2005, compte tenu des conditions propres à chaque pays.*

b. *Il faudrait établir au niveau national un dialogue structuré impliquant toutes les parties prenantes, y compris au moyen de partenariats public/privé, en vue d'élaborer des cyberstratégies pour la société de l'information et d'échanger les meilleures pratiques.*

c. *Dans l'élaboration et la mise en œuvre des cyberstratégies nationales, les parties prenantes devraient tenir compte des besoins et des préoccupations aux niveaux local, régional et national, et en particulier, pour optimiser les avantages des initiatives qui seront prises, de la notion de durabilité. Le secteur privé devrait être impliqué dans la réalisation de projets concrets pour développer la société de l'information aux niveaux local, régional et national.»*

La part active que doit prendre le secteur privé dans le Plan d'Actions est explicite. Or, l'enquête réalisée au Sénégal révèle que la majorité des entreprises interrogées ne pense pas qu'il y a une politique TIC au Sénégal (cf. graphe 30).

De même, à la question posée « *Existe-t-il une stratégie de promotion des TIC au Sénégal ?* », les réponses vont dans le même sens avec 66% de la population interrogée qui « *ne pense pas* » ou qui « *ne sait pas* » (cf. graphe 31).

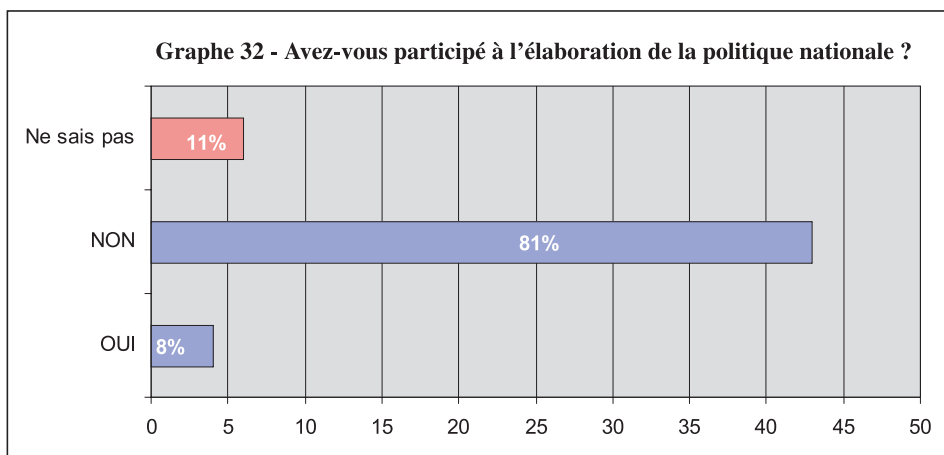


Il peut paraître paradoxal que seulement 40% des dirigeants d'entreprises pensent qu'il y a une politique TIC au Sénégal, le pays étant pourtant coordonnateur du volet TIC du NEPAD et initiateur du fonds de solidarité numérique. Il s'agit peut-être d'un désaveu des politiques menées vers le privé, mais on reconnaît au Sénégal que le pays ne dispose pas d'une politique nationale des TIC adoptée par le gouvernement, bien que dans certains documents officiels, l'existence d'une telle politique soit mentionnée.

Le dynamisme qu'affiche le Sénégal, loin d'être le résultat d'une politique volontariste, serait donc davantage le produit d'une « alchimie savante » entre une infrastructure performante et des individualités alliant dynamisme et compétences mobilisées au sein de réseaux informels aux niveaux national, régional et international. Ainsi, les acteurs du secteur des TIC s'organiseraient pour performer dans un environnement qui n'apparaît

pas favorable à l'investissement privé⁴¹ et la somme des initiatives individuelles, comme mues par la « main invisible » d'Adam SMITH⁴², concourrait au dynamisme général.

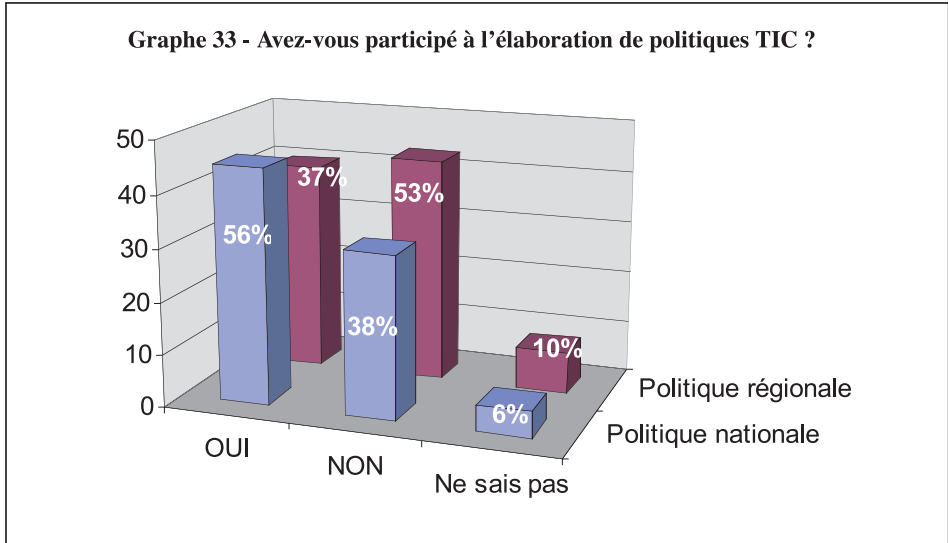
Seulement 11% des entreprises interrogées pendant l'enquête focalisée sur le secteur privé sénégalais ont participé à l'élaboration des politiques nationales.



Les entreprises interrogées lors du forum West Africa 2005 font ressortir que 56% d'entre elles ont participé à l'élaboration de politiques TIC dans leur pays, sans expliquer la nature de cette participation. Toutefois, un tel écart peut s'expliquer par le fait que les entreprises présentes à une manifestation spécifique TIC organisée par un groupement professionnel sont les plus impliquées dans la concertation avec les autorités.

⁴¹ Selon le rapport « *Doing Business in 2006* » publié par la Banque Mondiale, le Sénégal se classe au 132e rang sur 155 pays. Cette étude annuelle mesure le « climat d'investissement » dans 155 pays selon dix critères relatifs à la création, au fonctionnement et à la liquidation des entreprises. Première conclusion des auteurs du rapport, les contraintes administratives réfrènent encore trop souvent les initiatives entrepreneuriales.

⁴² « *La richesse des nations* », Adam SMITH, 1776



Par contre, au moins 53 % d'entre elles n'ont pas participé à l'élaboration de politiques régionales TIC et 10 % « ne savent pas ». ⁴³

Encadré 7

Entretien avec Ayeshah HASSAN, coordonnatrice du CCBI, l'entité responsable des contributions du secteur privé au niveau mondial au SMSI.

[A propos de l'implication du secteur privé africain dans le SMSI, elle pense que son engagement a été croissant tout le long du processus ; sa contribution au travail des organisations internationales du secteur privé pourrait être plus efficace s'il y avait davantage d'entreprises et d'associations africaines impliquées. Le CCBI a essayé d'impliquer le secteur privé africain dans le SMSI, et quelques acteurs clés se sont impliqués, mais elle n'a pas connaissance d'une prise de position spécifique du secteur privé africain lors du processus. Selon Mme HASSAN, l'implication du secteur aurait été plus productive s'il était plus organisé, s'il avait plus de moyens et si un problème de ressources humaines disponibles ne se posait pas. Pour plus de détails, voir l'extrait d'un échange que nous avons eu avec elle à la fin du sommet.]

⁴³ A noter que l'on ne peut rien dire sur cette question de politique régionale concernant le Sénégal dans la mesure où cette question n'a pas été posée à l'échantillon retenu.

« There was a growing involvement from the African private sector through the Geneva and Tunis phases. The Tunis phase, given the Summit's proximity, reflected an even stronger involvement... There could have been great benefit in having more diversity from several African countries' business communities who did not participate actively, but those who did should be applauded for their efforts. It is important to have the input from African country businesses and associations to ensure that their real business issues and concerns are being raised at the global level, and to help to communicate these communities' interests in these processes... There were key individuals from the African private sector who participated actively in the work of the global business community, and it would be even more effective if there were more African companies and associations who could contribute substantively to the work on these issues in the future.... [To ensure the involvement of the African private sector in WSIS], the approach was several fold: we worked with ICC's national committees throughout Africa; [we] drew upon the networks of ICC and CCBI members in the region; [we] worked with key individuals in Africa in the private sector, and also with companies and associations that work in or have branches in African countries... [Even though some stakeholders contributed to the documents submitted by CCBI, the African private sector didn't participate meaningfully because] the key challenges were financial and human resources. Many of the businesses and business associations in Africa and other developing regions, simply could not afford the travel and time involved in many of the Summit preparatory meetings. The expertise was there, and it was easier to contribute over email, however some also faced infrastructure challenges problems with connectivity being inconsistent, and teleconferences being a financial burden. It is possible that a strong coordination amongst African private sector representatives could help to collectively participate in the global business efforts. By pooling resources to communicate and possibly appoint representatives that would relay positions, actively comment on documents, etc and then also feedback to the larger business communities in Africa, could help this effort.... From the global business perspective, the issues addressed by the Summit were and are of importance to all businesses around the world, including Africa. »

Troisième partie
RECOMMANDATIONS

3

L'étude statistique réalisée sur la participation africaine au SMSI ainsi que les enquêtes menées auprès des entreprises TIC du continent révèlent une très faible mobilisation du secteur privé africain au Sommet. Il apparaît en outre, comme le révèlent les enquêtes, que ce constat est moins le fait de la nature (seulement consultative) accordée à l'expression du secteur privé par les instances onusiennes que le résultat d'un manque général d'informations, de ressources, d'intérêt et d'une capacité à influencer individuellement sur les décisions prises.

Ainsi, la faible participation du secteur privé au SMSI soulève des problématiques qui vont bien au-delà du cadre du Sommet, du problème d'organisation du secteur jusqu'à la carence du dialogue public/privé. On peut observer notamment que :

- Les problèmes sont d'abord locaux ; beaucoup d'acteurs interrogés ont relativisé le rôle du SMSI et d'un lobbying au niveau international en insistant sur la primauté du cadre national/régional à assainir et réformer.
- La barrière financière était une donnée cruciale, car s'impliquer dans un processus politique sur plusieurs années requiert un investissement financier considérable, alors que le retour sur investissement dans le cadre du SMSI est des plus incertains pour beaucoup d'acteurs du secteur.
- Au-delà de la réorganisation du secteur, le secteur privé doit également comprendre que le lobbying en matière de politiques, notamment en démocratie, est le principal garant d'une mise en place optimale d'un environnement favorable pour la promotion du secteur ; il doit ainsi s'impliquer et s'intéresser en tant qu'entité à ces processus. C'est ainsi que Sean MORONEY, président de AITEC, affirmait que :

*«Well, [the private sector has] to make their business to be interested in policy because we have to lobby, the private sector has to lobby (...) because the policy makers don't have the technical knowledge. Policy makers traditionally in Africa and all across the world just want to control everything. (...). There are exceptions these days, they are captured in agendas and so on so forth, they are providing, facilitating environment to enable the private sector to get all of the job. But in those countries which are still tightly controlled, where governments want to keep their ICT process under control, the private sector has to mobilize himself to lobby... We all get the governments we deserve».*⁴⁴

⁴⁴ Entretien réalisé à Accra, lors de la rencontre préparatoire africaine du SMSI (février 2005)

Dès lors, il découle, de la présente étude, deux recommandations essentielles : la nécessité de promouvoir une amélioration de l'organisation du secteur privé des TIC et l'idée d'encourager le dialogue public/privé.

3.1 - Pour un renforcement des capacités des structures d'organisation du secteur privé des TIC

Tel que souligné à plusieurs reprises, la participation au processus du SMSI est un mécanisme complexe et de longue haleine. Les difficultés quotidiennes auxquelles font face les entreprises africaines, et la lutte pour la survie économique, ne permettent qu'à très peu d'entre elles d'investir financièrement dans la participation à un événement d'abord politique, dont le bénéfice économique immédiat est incertain. En dehors des entreprises purement télécoms, la plupart des entreprises du secteur TIC n'ont d'ailleurs pas la capacité financière nécessaire pour envoyer un délégué à chacune des étapes du Sommet.

Rappelons en effet que les Prepcoms internationaux officiels durant lesquels les véritables négociations ont lieu, durent deux semaines. Or, immobiliser une ressource humaine experte pour un tel événement pendant une telle durée est trop coûteux pour la plupart des entreprises qui, contrairement à la société civile, n'ont que très peu bénéficié de bourses de participation susceptibles de réduire ces coûts.

Dès lors, la participation des entreprises à des processus politiques tels que le SMSI ne peut se faire de façon efficiente qu'à travers les organisations du secteur comme les chambres de commerce, les associations, etc.

En outre, avant même de rechercher une écoute au niveau international, il est de l'intérêt des entreprises de fédérer leurs forces afin de faire valoir leurs intérêts au niveau national.

L'implication du secteur privé dans la gouvernance des TIC nécessite donc la création et surtout le renforcement des capacités des structures de coordination du secteur.

Rappelons d'ailleurs que, l'enquête menée au Sénégal fait ressortir que les professionnels du secteur TIC considèrent une « organisation insuffisante du secteur » comme le problème qu'ils estiment le plus important après le facteur financier.

Un tel renforcement des capacités des structures d'organisation du secteur passe notamment par une réflexion générale et approfondie sur le secteur d'où il découle un certain nombre d'interrogations parmi lesquelles :

- Compte-tenu de la multitude des définitions possibles des TIC, précédemment soulignée, quelle définition du secteur doit-on retenir : télécoms, services, logiciels, matériels ? Ce besoin préalable de définition est primordial afin d'arrêter les contours du secteur qui orienteront ensuite les stratégies à élaborer.
- Comment favoriser le regroupement des acteurs du secteur des TIC aux niveaux national et régional pour fédérer les actions ?

La définition de stratégies au niveau non seulement national mais aussi régional est importante pour un lobbying fort et pour un renforcement de l'efficacité des actions.

La réflexion sur la nécessaire structuration du secteur privé en entités organisées et fortes conduit à l'importance du dialogue public/privé. En effet, il est de l'intérêt du secteur privé de fédérer ses forces pour ensuite faire valoir ses préoccupations auprès des gouvernements qui pourront ensuite prendre les mesures politiques nécessaires à cette fin.

3.2 - Nécessité d'un dialogue continu public/privé

Reflétant l'évolution du discours environnant, le SMSI a voulu accorder la parole au secteur privé en l'intégrant au débat. Toutefois, tel que précédemment souligné, la voix de l'Etat reste omnipotente dans ce type de sommet onusien et les autres entités ne peuvent avoir qu'un rôle participatif et non pas décisionnel. Dès lors, les besoins d'organisation du secteur privé précédemment soulignés deviennent encore plus aigus. En effet, l'influence du secteur privé sur les orientations prises doit s'exercer en amont bien avant le Sommet par des actions de lobbying et une sensibilisation des gouvernements aux problématiques qui sont les siennes.

Dans ce contexte, le dialogue public/privé revêt une importance fondamentale ; il est d'ailleurs encouragé dans le Plan d'Actions issu du SMSI de Genève qui l'a inscrit dans la section relative aux cyberstratégies nationales.

Or, on peut actuellement s'interroger sur la sensibilité des gouvernements africains à la problématique du secteur et aux enjeux qu'il revêt pour le développement. En effet, la question de financement est par exemple le principal problème rencontré par le secteur TIC tel que révélé par l'enquête d'opinions réalisée au Sénégal. Et si l'on examine de plus près l'environnement financier du secteur TIC en Afrique de l'Ouest, on s'aperçoit qu'il existe très peu de mesures incitatives.

La législation, aussi bien en matière de capital investissement que dans le secteur des TIC telle que résumée dans le tableau ci-dessous, apparaît peu incitative.

Tableau 4 - Environnement financier du secteur des TIC en Afrique de l'Ouest⁴⁵

	UEMOA (Sénégal, Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali)	Ghana
Capital investissement	* Aucune disposition concernant les investisseurs * Double taxation sur l'impôt sur le revenu	* Aucune disposition concernant les investisseurs
Fiscalité NTIC	* Aucune disposition incitative réelle * Tendance à l'exonération de la taxe douanière pour le matériel informatique (SN, BN,...)	* Défisicalisation du matériel informatique et télécoms * Existence d'une zone franche opérationnelle dédiée aux activités NTIC (Téma)
Evolutions à suivre		* Projet de loi fiscal sur les NTIC (annoncé depuis 2 ans).

Cet exemple illustre bien l'importance qui doit être réservée au dialogue public/privé dans une économie. En effet, seuls des Etats bien informés sur les problèmes que connaît leur tissu entrepreneurial, sont susceptibles de prendre ensuite toutes les mesures réglementaires et/ou incitatives qui sont de leur ressort pour essayer d'y remédier. D'où, en retour, l'importance pour le secteur privé de fédérer ses forces pour faire passer l'information aux Etats et exercer des pressions afin de faire valoir ses intérêts – une fédération d'entreprises pouvant mieux trouver écho auprès d'un gouvernement qu'une entreprise isolée.

⁴⁵ Extrait de l'étude réalisée par Performances Management Consulting et Spintrack, *Diagnostic NTIC en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina, Mali, Cap-Vert) - Rapport intermédiaire, Sept 2003*

L'importance du dialogue public/privé rend encore plus aiguë la nécessité, précédemment soulignée, pour le secteur privé de s'organiser en structure patronale afin d'arrêter un axe d'actions cohérentes à faire valoir auprès des Etats. A charge ensuite pour les Etats d'être au niveau international le relais des organisations patronales au sein des forums comme le SMSI, tout comme l'organisation patronale peut être le relais au niveau national des entreprises auprès des Etats.

Quatrième partie

**L'INITIATIVE SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION EN
AFRIQUE (AISI) ET LA PLACE
DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN**

(Contribution de la Commission Economique pour
l'Afrique des Nations-Unies (CEA) sur la participation
du secteur privé africain dans les politiques TIC et
au SMSI)

4

La CEA mène, depuis plusieurs années, dans le cadre de son programme AISI, différentes actions pour renforcer le secteur privé africain et son implication dans les politiques des TIC. Ces actions ont notamment été formalisées dans le cadre des Forums sur le Développement de l'Afrique (FDA) et du SMSI. La CEA a bien voulu contribuer à l'étude menée par le projet CIPACO de l'IPAO. Le texte ci-dessous, un extrait de sa contribution, présente les résultats de certaines de ses actions dans le cadre du Sommet en direction du secteur privé.

(Extraits - l'intégralité de cette contribution est disponible dans la version complète de l'étude)

4.1 - De la participation du secteur privé africain aux processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information

La CEA, dans le cadre des deux processus du SMSI, a coordonné la participation des acteurs du continent à travers l'organisation de deux conférences régionales préparatoires africaines et le financement de la participation de plusieurs acteurs. Voix a été toujours donnée au secteur privé pour sa participation efficiente au processus. Des groupes thématiques du secteur ont eu à formuler des recommandations sur l'intégration des enjeux du secteur dans les politiques, recommandations correspondant parfois au Plan d'Actions du SMSI, dont les plus essentielles incluent :

- Le secteur privé a un rôle clef dans le développement d'infrastructures TIC, particulièrement dans le développement des secteurs de télécommunications.
- Des environnements législatifs et réglementaires adéquats sont indispensables pour l'implication effective du secteur privé dans la Société de l'Information.
- Le renforcement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises dans le commerce électronique et l'accès aux sources innovatrices de financement est impérieux.
- La réforme du secteur bancaire et financier pour la création d'environnement contribuant au financement des programmes TIC et la promotion des transactions électroniques est indispensable.
- Le partenariat Public / Privé devrait être soutenu par un cadre législatif adéquat en vue d'assurer sa durabilité.

- Les acteurs du secteur devront créer et soutenir des cadres de dialogues permanents en vue de graduellement favoriser l'aboutissement des politiques favorables à leur meilleure implication dans le processus d'édification de la Société de l'Information en Afrique.
- Le secteur privé devra s'impliquer dans l'amélioration de l'utilisation des TIC dans les divers secteurs de l'éducation, le développement de contenus, la formulation des plans NICI et la promotion de l'ouverture du pays au secteur privé international.
- Les partenaires au développement devront aider :
 - au changement d'attitudes des acteurs des secteurs privé et public,
 - à assister les institutions telles que les Chambres de commerce,
 - à développer et soutenir des investissements innovateurs et les modèles de renforcement de capacités pouvant être mis en œuvre à la fois par le Gouvernement et le secteur ;
 - à créer un fonds régional pour la promotion de l'investissement dans l'infrastructure ;
 - à appuyer les communautés économiques régionales dans leurs efforts de promotion du libre-échange, la facilitation du commerce et la promotion d'investissement dans le secteur ICT.

4.2 - Le secteur privé africain débattant sur des questions émergentes (synthèse des discussions en ligne)

Toujours dans le cadre des objectifs énoncés ci-dessus, et pour faire suite aux recommandations d'Accra, un forum de discussion a été créé pour les acteurs du secteur pour débattre de questions émergentes de la Société Africaine de l'Information et du rôle du secteur privé ; il s'agissait d'une initiative conjointe de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et AfricaPractice dans le cadre de l'Initiative Société de l'Information en Afrique (AISI) (www.uneca.org/aisi).

Ce forum crée un espace d'échanges d'expériences et de savoir pour les acteurs du Secteur Privé africain dans le but de développer une approche innovatrice à leurs besoins et d'établir un dialogue avec le secteur public et les autres acteurs dans la mise en oeuvre du Plan d'Actions du SMSI aux niveaux national et régional.

Ainsi, les analyses et commentaires émis par rapport au thème essentiel de création d'environnement favorable se résument comme suit :

a - De quels éléments spécifiques a besoin un environnement politique pour que le secteur privé soit encouragé à s'impliquer dans le processus de renforcement de la Société de l'Information en Afrique ?

Les participants sont d'avis que le processus de formulation de politique doit être inclusif en assurant la participation de toutes les parties prenantes. Ainsi, chacun endosse la responsabilité du succès et de l'échec de la politique. Il y a lieu d'entreprendre la recherche pour identifier les composantes essentielles d'un environnement propice pour les TIC en Afrique pouvant permettre d'avoir un point de repère à une meilleure approche au problème. Certains participants ont souligné les réformes nécessaires au niveau du secteur de l'éducation. Un cadre régulateur et juridique stable, technologiquement neutre, pour encourager la compétition et renforcer l'entrepreneuriat est primordial.

D'autres participants ont mis l'accent sur le fait qu'il faut examiner et appliquer les politiques macro-économiques, fiscales et monétaires saines. Qui plus est, les infrastructures telles que les routes, l'électricité et la garantie de la sécurité ont un grand impact sur l'investissement et le développement des TIC et constituent une autre composante importante.

Un autre participant a insisté sur la nécessité d'avoir dès le départ des programmes innovateurs et des plans de développement technologique plus exhaustifs qui comportent a) un cadre législatif, b) des possibilités de financement des entreprises innovatrices à tous les niveaux, en passant par l'industrialisation, (c) le développement des ressources humaines, (d) le développement de la technologie, du commerce, des exportations et la création d'emplois.

Un participant a déclaré que, quelle que soit la politique mise en œuvre, le succès dépendra de son appropriation par la communauté ; ceci permettra d'éviter les écueils inhérents à la mise en œuvre de tout modèle de développement basé sur le progrès technique.

b - Quels devraient être les mécanismes de financement pour promouvoir les entreprises TIC ou les start-up ?

Une contrainte majeure au développement des TIC est le manque de financement adéquat. (...) Le participant de l'île Maurice a dressé la liste des meilleures pratiques dans son pays. A titre d'exemple, on peut citer :

- les systèmes de certificats d'investissement
- les initiatives de la Banque de Développement de Maurice (BDM)

La BDM a mis en place plusieurs systèmes pour les entreprises opérant dans le secteur des TIC et comprenant

- (i) le prêt pour les TIC : un compte contenant au maximum 5 millions de roupies dont la période de remboursement va jusqu'à 5 ans avec un taux d'intérêt annuel de 8% ;
- (ii) le fonds d'actionariat : un montant maximum de 5 millions de roupies avec un taux d'intérêt annuel de 8% et la période de remboursement allant jusqu'à 5 ans ; le prêt sera garanti par un prélèvement/promesse sur les actions futures à acquérir et un prélèvement général flottant suite aux frais actuels, sur le patrimoine de l'emprunteur ;
- (iii) un fonds d'investissement : d'un maximum de 1 million de roupies, un taux d'intérêt non applicable, une période de remboursement non applicable (après six ans, les actionnaires actuels ont la possibilité de racheter l'action à un prix négocié) ;
- (iv) le fonds de garantie de prêt pour les PME : pour faciliter l'accès au financement par les PME qui sont dans l'impossibilité de fournir les nantissements traditionnels, un fonds de garanti de prêts aux PME a été fixé pour garantir 50% des prêts à eux qualifiés ;
- (v) un système de prêt à l'entrepreneur : des prêts pour le capital de démarrage jusqu'à concurrence de 100.000 roupies sont à la disposition des entrepreneurs désireux de créer de petites entreprises dans le secteur de la fabrication industrielle, l'artisanat, les TIC ou le secteur des services ; le prêt couvrira jusqu'à 100% de l'investissement ; il dégagera un intérêt au taux concessionnaire de 6% l'an et sera remboursable sur une période de 5 ans.

Un participant du Nigeria a fait part des meilleures pratiques suivantes dans son pays. Il a donné l'exemple du système d'investissement des PME via lequel il est demandé aux banques nigérianes de décaisser 10% de leur profit et de l'investir comme action dans les PME de leur choix. Un certain nombre de sociétés de TIC ont bénéficié de ce système, en dépit des lacunes au niveau du fonctionnement du système.

c - Quelles sont les entraves juridiques et réglementaires à l'investissement et au développement des TIC dans les pays africains ?

Comme entraves à l'investissement dans les TIC, les participants ont souligné la question de la politique qui doit être exhaustive et indiquer clairement comment le pays aimerait aborder la question de l'investissement. D'autres facteurs comprennent le renforcement des capacités humaines, des infrastructures adéquates et sûres, l'ingérence du public dans les affaires en cas de vide politique, les difficultés liés à la protection de la propriété intellectuelle, le manque de normes techniques, la cyber-criminalité, les trusts et la sécurité, la stabilité politique, la bonne gouvernance, les questions de corruption, etc.

d - Quelles sont les meilleures pratiques et les modèles de régimes fiscaux, le cadre juridique, la réglementation industrielle, les directives sur la qualité/les normes et les incubations ?

Sur la base de quelques exemples donnés, les incitations fiscales comprennent :

- l'exonération fiscale temporaire et par la suite une taxe industrielle de 15% ;
- une réduction de 50% sur l'impôt sur le revenu personnel pour un certain nombre de spécialistes étrangers des TIC;
- l'importation hors taxes des effets personnels des expatriés à l'exclusion des véhicules ;

D'autres facilités se déclinent comme suit :

- proposer des tarifs d'électricité à des taux industriels au lieu des taux commerciaux ;
- le traitement par voie express de visa, de permis de travail et de résidence pour les expatriés ;
- les indemnités d'amortissement accélérées pour le matériel de TIC.

Encadré 8
Conférence Préparatoire Régionale Africaine pour le SMSI 2005
Secteur Privé Africain - RESOLUTIONS

Dans le cadre de la Société de l'Information, le secteur privé africain, **Convaincu** que la Société de l'Information offre de nombreuses perspectives pour la promotion d'un développement durable et la réduction de la pauvreté en Afrique et dans le monde ;

Considérant la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Johannesburg, le Consensus de Monterey et le NEPAD ;

Convaincu que le secteur privé africain a joué et doit continuer de jouer un rôle essentiel dans la réduction de la fracture numérique ;

Réaffirmant notre désir commun d'établir une Société de l'Information avec en vision l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

Réaffirmant notre désir commun d'avoir un fort engagement et une coordination de toutes les associations et groupes du secteur privé africain ;

Réaffirmant notre disponibilité et notre volonté de créer un environnement et des mécanismes favorables à un partenariat public privé efficace.

A convenu de ce qui suit :

- 1) Nous invitons les acteurs du secteur privé de toutes les régions africaines y compris la diaspora, à adhérer à ces résolutions ;
- 2) Dans le cadre de l'Union Africaine avec l'appui technique de la CEA, nous œuvrerons à la création d'un réseau de secteur privé qui nous mènera à une participation effective dans le processus du SMSI en direction de Tunis ;
- 3) Le secteur privé comme acteur de développement devra contribuer à l'accès universel ;
- 4) Nécessité de surmonter la suspicion historique entre l'Etat et le Secteur Privé et favoriser une meilleure coopération entre les deux acteurs ;
- 5) Améliorer la participation du secteur privé (TIC et autres secteurs) au SMSI, notamment lors de la deuxième phase à Tunis ;
- 6) Le secteur privé africain y compris la diaspora doit s'engager à contribuer de manière significative au SMSI ;
- 7) Encourager la diaspora à participer effectivement et à contribuer au développement des TIC en Afrique ;
- 8) Lancer un réseau africain du secteur privé sur les TIC pour le développement ;
- 9) Sensibiliser à tous les niveaux sur l'importance des TIC et développer une culture numérique ;

- 10) Le partenariat Public-Privé doit être développé comme étant le socle pour le développement des infrastructures et des applications ;
- 11) Faciliter l'accès des PME et Micro-PME au financement en vue de développer le marché local des TIC et de leurs applications ;
- 12) Mettre en place des fonds d'investissements sur les TIC ainsi que des fonds de garantie afin d'assurer le développement des PME-Micro-PME ;
- 13) Participer activement au Fonds de Solidarité Numérique comme étant un des mécanismes permettant la réduction de la Fracture Numérique ;
- 14) Encourager la création d'incubateurs, de parcs technologiques comme facteur de création de richesse et d'emploi ;
- 14) Susciter des cadres nationaux et régionaux de régulation adéquats pour favoriser l'accès à ces marchés ;
- 16) Le secteur privé doit garantir des mécanismes d'auto-protection aux niveaux sécuritaire, technique et garantir la stabilité des réseaux à tous les niveaux ;
- 17) Développer des centres multi-fonctionnels pour répondre aux différents besoins du marché ;
- 18) Développer et participer à la mise en place de centres régionaux d'excellence ;
- 19) Développer des centres spécialisés et des outils pour les populations analphabètes et vulnérables ;
- 20) S'appuyer sur les organisations techniques existantes dans le renforcement des capacités à tous les niveaux des TIC.

Accra, le 03 Janvier 2005

Conclusion

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) s'est voulu un Sommet novateur en s'adressant au secteur privé et à la société civile mis sur un pied d'égalité.

Or, à l'issue du SMSI, on constate que la participation du secteur privé tout au long du processus est restée faible – en particulier – pour ce qui concerne l'Afrique.

Cette absence du secteur privé vient en contradiction avec le discours ambiant et une volonté désormais affichée de compter sur une implication croissante des entreprises. En effet, les limites de l'aide publique au développement face aux besoins sont claires et, depuis les années quatre-vingts, les partenariats public/privé sont donc encouragés. Il est de plus en plus entendu que désormais les stratégies de croissance doivent être tirées par le secteur privé. Et il est admis que les secteurs public et privé doivent travailler ensemble en vue de créer un climat qui libère l'esprit d'entreprise, favorise la création emplois et encourage les particuliers et les entreprises d'Afrique et d'ailleurs à investir.

On peut se demander si le Sommet n'a pas péché en focalisant les débats autour de la question des TIC pour le développement en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire au détriment de tous les autres aspects économiques. Or, le secteur privé, avant de se préoccuper de développement, a par essence une problématique immédiate de création de richesses. Le secteur privé ne se retrouvant pas dans les problématiques du Sommet ne s'est alors pas mobilisé au niveau mondial, occupé qu'il est, à poursuivre ses objectifs de rentabilité.

Enfin, une autre raison probable de cet échec du Sommet à mobiliser le secteur privé doit certainement être trouvée dans la nature même de cette grande rencontre internationale. En effet, le SMSI restait avant tout un sommet gouvernemental où seuls les Etats ont un pouvoir de décision et dont la durée sur 4 ans, avec des phases préparatoires de deux semaines, était plutôt propice à décourager les entreprises de par ses coûts induits. Dans ce type de rencontre, il apparaît donc que la meilleure façon pour les entreprises de faire valoir leurs intérêts se trouve moins dans

une participation directe que dans un important travail de sensibilisation de leur gouvernement qui, une fois devant les tribunes internationales, se feront à leur tour le relais des préoccupations de leurs entreprises. L'analyse de la participation africaine au Sommet a ainsi révélé avec acuité la nécessité d'intensifier le dialogue public/privé sur le continent et l'importance de renforcer en conséquence les structures d'organisation du secteur privé – celles-ci étant les relais essentiels des préoccupations des entreprises auprès des Etats tout comme les Etats sont ensuite les relais de ces préoccupations aux niveaux régional, continental et/ou international.

ANNEXES

Annexe 1

Liste des entreprises enquêtées

Enquête durant le Prepcom africain à Accra en février 2005

- CONSEIL COMMUNICATION et WEB (2CW)
- CAFENET
- COMTEL TECHNOLOGIES
- CWG GHANA LIMITED
- GAINDE 2000
- INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS
- ISERVICES
- KEMLINKS INTERNATIONAL
- KENYA PRIVATE SECTOR ALLIANCE
- KENYA WOMEN ENTREPRENEURS NETWORK INDEXO MARKETING SERVICES
- MANAGEMENT INFORMATION TECHNOLOGY CO LTD (MIT)
- MULTICHEM
- OMNIACOM
- PERSOL SYSTEM
- RESEAU DES CAISSES D'EPARGNE ET CREDIT DU MALI
- RESEAU DES FEMMES ENTREPRENEURS COTE IVOIRE EFAM SOCIETE
- SERTECH
- TECHNOLOGY TIMES
- TOP UP TELECENTRE
- ZONGO CONSULTING & PRODUCTIONS (ZCP)

Enquête sur le secteur privé TIC du Sénégal

- SERIGNE SALIOU MBACKE TECHNOLOGIES (2SM TECHNOLOGIES)
- AKIL TELECOM
- ALLIANCE INGENIERIE INFORMATIQUE ET SERVICES (ALINIS)
- ALLIANCE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE
- AMBUR INFORMATIQUE
- ARC INFORMATIQUE
- ARCAN SENEGAL
- ASSOCIATED BUSINESS MACHINES (ABM)
- BLAISE ELECTRONICS CORPORATION
- BOULCH ELECTRONIC SA
- BUHAN & TEISSEIRE
- BULL SENEGAL
- BUROTIC DIFFUSION
- CFAO TECHNOLOGIES
- CGE e-solutions
- CHAKA SYSTEMS
- COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INGÉNIERIE
- COMPUDIST SENEGAL
- CONECTIS HOUSE

- CYBER BUSINESS CENTER
- CYBER CENTRE SARRAUT
- DATELCOM - DAKAR ASSISTANCE TELECOMMUNICATION (DATELCOM)
- GAINDE 2000
- GLOBAL COMPUTER
- HABI BA NABY
- HARDWARE AND PERSONAL COMPUTER (HPC)
- INF SERV SOLUTION ADAPTEES (ISSA) INFORMATIQUE
- INFOLOG
- ISIS AFRIQUE SARL / ISIS CONSEIL LTED (UK). INGÉNIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION SÉCURISÉS
- MACSYM TECHNOLOGIES MT
- MBI TECHNOLOGIES
- MC3 SENEGAL
- NETCOM SA
- NEXT GLOBAL SOLUTIONS
- OCTIS Consulting
- PC & TOOLS
- PLATFORM TECHNOLOGIES
- REPRO SYSTEME
- SALL TELECOM
- SEN INFO
- SENEGALAISE DE TELECOMMUNICATIONS (STE)
- SENTEL GSM
- SONATEL MULTIMEDIA
- STABURO
- SYSTEM PLUS
- SYSTEM PLUS BUSINESS CENTER
- SYSTEMES BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES
- TEK ACCESS
- THE AFRICA USA LINK
- TOUCH TECHNOLOGY
- VISI (Vision Services Informatiques / BCL Business Center Liaison)
- WEST POINT COMPUTER

Enquête durant la réunion régionale WEST Africa TIC 2005

- ABM
- ABM GUINEE
- AFRIBONE MALI
- AFRICA CONTACT SERVICES
- AFRICAN BUSINESS NETWORKS (ABN)
- AFRICOM
- AIS NETWORKS
- ALLIANCE PRO TELECOM
- ATI
- BIM / ISCOM
- BLAISE ELECTRONICS
- BUS INFO
- BUSY INTERNET
- CAFE INFORMATIQUE

- CELTEL
- CENTER VALUE
- CHAKA COMPUTER
- ESMT
- CYBER SOCIETY
- CYBER VILLAGE
- DAR AL COMPUTER (DAC)
- DATASYS
- DIXING GATE
- ECCG net
- ECCGNET
- FASOTEL BURKINA SA
- GENERALE D'ENTREPRISE ET DE NEGOCES (GEN)
- GLOBAL TIDIARA SALAM (GTS)
- GROUPE ATI
- GROUPE INOVA
- GSIE TECHNOLOGY
- HOMEVIEW SENEGAL
- HP AFRIQUE
- ICONE
- ICONE CONSULTING
- IKATEL SA MALI
- INFOGED SENAGROSOL
- INFORMATIQUE SERVICES
- INTEC
- INTERSYNERGIE
- MANOBI
- MBL Consulting
- MEDITECH
- MEGA SERVICES INFORMATIQUES
- METRACOM AFRIQUE
- MICROSOFT
- NDIAMBOUR INTERNATIONAL TRADE CENTER
- O2S TECHNOLOGY
- OMNIACOM
- ORIGO SOFTWARE GH LTD
- PHARAON TELECOM ET TECHNOLOGIES
- PRESTIGE TELECOM
- QUANTUMNET Co LTD
- SAHEL DISTRIBUTION SARL
- SECOMDIS
- SENEWEBNETWORKS - Sénégal
- SENTEL GSM
- SIGUNA SERVICES SENEGAL
- SINS FUTURE
- SODIMEL
- SONATEL MULTIMEDIA
- SYSTEM PLUS
- TOUCH TECHNOLOGY CORPORATION
- WAARWI.NET (Trade point Thiès)
- WEST AFRICA PROJECT (WAP)

Annexe 2

Autres données sur les dépouillements

a) Enquête Rencontre WEST AFRICA TIC 2005			
Nombre de questionnaires retenus			79
1. Zones d'interventions (zones d'interventions multiples pour certaines entreprises)			
	Sénégal	54	
	Mali	7	
	Burkina	5	
	Bénin	4	
	Cote d'ivoire	3	
	Mauritanie	3	
	Ghana	2	
	Guinée	2	
	Togo	2	
	Cameroun	1	
	Canada	1	
	France	1	
	Gambie	1	
	Maroc	1	
	Tunisie	2	
	USA	1	
2. Sous-secteur TIC			
	Industrie	4	
	Opérateur télécom	17	
	Service réseau	2	
	Serveur Internet multimédia	13	
	Conseil SI	31	
	Réalisation de logiciels	1	
	Commerce d'équipement	28	
	Centre de formation	6	
	Télécentre et services divers	13	
3. Que savez-vous du SMSI ?			
	Rien	28	34%
	Peu de chose	30	40%
	Plutôt bien informé	10	12%
	Très informé	11	14%

4. Intérêt du SMSI pour l'entreprise ?			
OUI	52	65%	
NON	4	5%	
NSP	23	30%	
5. Participation à une phase précédente du SMSI ?			
OUI	13	16%	
NON	49	63%	9 commentaires sur OUI
NSP	17	21%	
6. Participation à des événements futurs du SMSI ?			
OUI	36	46%	
NON	2	2%	
NSP	41	52%	
7. Qui financera éventuellement cette participation ?			
L'entreprise	32	58%	<i>des répondants</i>
Un partenaire	9	18%	
Un bailleur	10	19%	
Un client	0	0%	
Autres	3	5%	
	54 réponses		
8. Raison de non participation			
Manque de ressources	9	31%	<i>des répondants</i>
Pas suffisamment informé	16	65%	
peu d'intérêt	1	4%	
	26 réponses		
9. Rôle à jouer du secteur privé ?			
OUI	68	86%	
NON	0	0%	
NSP	11	14%	
10. Thèmes présentant un intérêt ?			
		SUR 70 REPONSES	
Financement de la Société de l'Information	50		
Politique TIC	45		
Commerce électronique	44		
Propriété intellectuelle	31		
Sécurité Spam	24		
Dimension sociale	21		
Gouvernance de l'Internet	18		
Administration nom et n° internet	12		
Autres	0		
11. Appartenance à une structure régionale ou internationale ?			
OUI	29	37%	
NON	35	44%	
NR	15	19%	

12. Echange avec Gouvernement / SMSI ?			
OUI	24	30%	
NON	16	20%	
NSP	39	50%	
13. Participation à l'élaboration de la politique TIC nationale ?			
OUI	45	56%	
NON	29	38%	
NSP	5	6%	
13 bis. Participation à l'élaboration de la politique TIC régionale ?			
OUI	30	37%	
NON	41	53%	
NSP	8	10%	
14. Existence stratégie promotion secteur privé TIC dans votre pays ?			
OUI	48	61%	
NON	9	11%	
NSP	22	28%	
15. Quels grands axes pour une stratégie de promotion ?			
Nombre de réponses	37		
16. Existence d'une association TIC dans votre pays ?			
OUI	47	59%	
NON	6	8%	
NSP	26	33%	
16 bis. Laquelle ?			
Nombre de réponses	40		
17. Principaux problèmes entreprises TIC ?			
		SUR 70 REPONSES	
Rareté du financement	49		
Méconnaissance des opportunités	43		
Organisation du secteur insuffisante	42		
Manque de politique de promotion	33		
Régulation inadéquate	29		
Cadre législatif et réglementaire	25		
Captation des marchés par ent. Étrangères	18		
18. Commentaires			
Nombre de réponses	60		

b) Enquête Rencontre préparatoire africaine d'Accra			
Nombre de questionnaires retenus			22
Zones géographiques couvertes (certains couvrent plusieurs zones)			
Afrique de l'Ouest	16		
Afrique Centrale	4		
Afrique du Sud	3		
Afrique du Nord	2		
Afrique de l'Est	3		
1. Appartenance à une délégation officielle			
OUI	5	23%	
NON	17	77%	
2. Type d'entreprises			
Indépendante	8		
Pme	9		
Antenne entre non africaine	1		
Groupe régional	0		
Autres	5		
Non réponse	1		
3. Sous secteur TIC			
Industrie	1		
Opérateur télécom	1		
Service réseau	6		
Service internet multimédia	3		
Conseil SI	7		
Réalisation de logiciels	2		
Call center	0		
Commerce d'équipement	2		
Location d'équipement	1		
Centre de formation	4		
Autres	3		
Hors secteur	4		
4. Intérêt du SMSI pour l'entreprise			
OUI	19	86%	
NON	1	5%	
NSP	2	9%	
5. Participation à une phase du SMSI			
OUI	9	41%	
NON	11	50%	
NSP	2	9%	
6. Raison de la non participation			
peu d'intérêt	1	9%	
manque de ressources	2	18%	
pas informé	8	73%	

7. Attentes par rapport à la conférence (question ouverte)			
nombre de réponses	21		
8. Raison de la participation à la conférence d'Accra			
Recherche de partenariat	8	18%	
Promotion de son activité	9	21%	
Suivre une conférence	8	18%	
Fournir une prestation	3	7%	
Contribuer à un groupe de travail	16	36%	
9. Financement de la participation à la conférence			
l'entreprise	10	45%	
bailleur de fonds	12	55%	
10. Rôle à jouer par le secteur africain au SMSI ?			
OUI	21	95%	
NON	0	0%	
NSP	1	5%	
11. Qualification de la présence d'entreprises africaines			
Très satisfaisante	1	5%	
Satisfaisante	5	23%	
Peu satisfaisante	9	40%	
Pas du tout satisfaisante	4	18%	
NSP	3	14%	
12. Explication faible présence des entreprises			
Rien de concret dans le SMSI	4		
Manque de ressources	8		
Pas bien informées	17		
13. Participation à des événements futurs du SMSI ?			
OUI	12	54%	
NON	5	23%	
NSP	5	23%	
14. Si OUI, quel événement ?			
Prepcom 2	1		
Prepcom 3	5		
Sommet lui-même	7		
Rencontres professionnelles	3		
Autres	4		
15. Participation activités d'une structure internationale secteur privé / SMSI ?			
OUI	6	27%	
NON	13	59%	
NSP	3	14%	
16. Laquelle ?			
Nombre de réponses	6		
17. Comment et où agir ?			
Nombre de réponses	19		

18. Echanges secteur privé-gouvernement ?			
OUI	8	36%	
NON	6	28%	
NSP	8	36%	
19. Commentaires sur échanges secteur privé-gouvernement			
Nombre de réponses	6		
20. Echanges secteur privé - société civile ?			
OUI	6	27%	
NON	7	32%	
NSP	9	41%	
22. Participation de l'entreprise au développement (question ouverte)			
Nombre de réponses	20		
23. Satisfait des résultats de la conférence ?			
Très satisfait	2	9%	
Satisfait	6	27%	
Peu satisfaisait	9	41%	
Pas du tout satisfait	0	0%	
NSP	5	23%	

c) Enquête Secteur privé SENEGAL			
Nombre de questionnaires saisis			54
Nombre de questionnaires retenus			53
(dont au moins 45 questionnaires renseignés par des décideurs)			
Forme juridique			
E. Pers.	4	8%	
GIE	3	6%	
SARL	31	58%	
SA	15	28%	
Type d'entreprise			
Indépendante	36	68%	
Groupe régional	6	11%	
Groupe international	11	21%	
Age de l'entreprise			
En création	2	4%	
Moins de 2 ans	6	11%	
De 2 à 5 ans	19	36%	
De 5 à 10 ans	12	23%	
Plus de 10 ans	14	26%	
Stade de développement			
Démarrage	12	23%	
Croissance	24	44%	
Vitesse de croisière	6	11%	
Expansion-diversification	9	18%	
Difficulté	2	4%	
Récession	0	0%	
Sous secteur TIC			
Industrie	1		
Opérateur télécom	8		
Services réseau	23		
Serv. internet multimédia	17		
Conseil SI	18		
Réalisation de logiciels	11		
Serv aux entreprises (call center...)	4		
Commerce d'équipement	34		
Location d'équipement	11		
Centre de formation	7		
Autres divers	5		
Famille			
Fabrication, commerce ou location d'équipements	35		
Télécom et services associés	34		
Services informatiques	24		

Effectifs			
De 0 à 5 personnes	11	21%	
De 5 à 20	28	53%	
De 20 à 100	13	24%	
Plus de 100	1	2%	
Chiffre d'affaires			
Moins de 20 millions CFA	8	15%	
De 20 à 100 millions	13	25%	
De 100 à 500 millions	13	25%	
De 500 à 5000 millions	16	30%	
Plus de 5 milliards	3	5%	
Exportatrice			
OUI	14	26%	
NON	39	74%	
Principales entreprises TIC au Sénégal			
	50 réponses		
76 entreprises différentes citées			
Appartenance à une organisation professionnelle nationale			
OUI	19	36%	
NON	34	64%	
Principale organisation citée OPTIC (9 réponses)			
Appartenance à une organisation régionale ou internationale			
OUI	8	15%	
NON	45	85%	
Existence d'une politique TIC au Sénégal			
OUI	21	40%	
NON	17	32%	
NSP	15	28%	
Participation à l'élaboration de la politique nationale			
OUI	4	8%	
NON	43	81%	
NSP	6	11%	
Existence d'une stratégie de promotion TIC au Sénégal			
OUI	18	34%	
NON	19	36%	
NSP	16	30%	
Suggestions principaux axes d'une telle stratégie			
	39 réponses		
Principaux problèmes des entreprises TIC au Sénégal (réponse spontanée)			
	47 réponses		

Principaux problèmes des entreprises TIC au Sénégal (réponse guidée)			
	Nombre citation	Pondération	Note sur 20
Rareté du financement	46	119	15
Cadre législatif et réglementaire inadéquat	45	109	14
Organisation du secteur insuffisante	47	107	13
Qualité et disponibilité des ressources humaines	44	106	13
Environnement logistique	46	98	12
Méconnaissance des opportunités qu'offrent les TIC	43	86	11
Régulation inadéquate	39	85	11
Captation des marchés par entreprises non africaines	38	80	10
Manque de politique de promotion	38	77	10
Que savez-vous du SMSI ?			
Rien	20	38%	
Peu de chose	25	47%	
Plutôt bien informé	5	9%	
Très informé	3	6%	
Le SMSI présente t-il un intérêt pour votre entreprise ?			
OUI	21	40%	
NON	17	32%	
NSP	15	28%	
Votre entreprise a-t-elle déjà participé à une phase du SMSI ?			
OUI	2	4%	
NON	47	90%	
NSP	3	6%	
Votre entreprise participera t-elle à un événement futur du SMSI ?			
OUI	23	43%	
NON	16	30%	
NSP	14	26%	
Si NON			
Peu d'intérêt	7	25%	
Manque de ressources	6	21%	
Pas suffisamment informé	16	54%	
Thèmes du SMSI présentant un intérêt pour le secteur privé (réponse guidée) ?			
	Nombre citation	Pondération	Note sur 20
Financement de la Société de l'Information	50	125	16
Politique des TIC	50	124	16
Sécurité Spam	49	111	14
Dimension sociale	49	104	13
Commerce électronique	49	102	13
Gouvernance de l'Internet	48	100	13
Administration des noms et numéros Internet	46	93	12
Propriété intellectuelle	41	87	11
Commentaires			
17 réponses			

Annexe 3

LISTE DES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ IDENTIFIÉS

Site officiel du CCBI : *Business at WSIS*, <http://businessatwsis.net>

Exemples de regroupements professionnels TIC en Afrique

BENIN

Association des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (APTIC) : www.apticbenin.org

Forum du Secteur privé TIC

EGYPT

Egyptian Information Technology, Electronics and Software Alliance (EITESAL) : www.eitesal.org

Egyptian High Tech Association (EHITA) : www.ehita.com.eg

GHANA

Ghana Internet Solution Providers Association (GISPA) : www.gispa.org

KENYA

Computer Society of Kenya (CSK) : www.csk-online.org

Telecommunications Service Providers Association on Kenya (TESPOK) : www.tespok.co.ke

MALI

Association des Fournisseurs d'Accès Internet du Mali (AFIM)

MAROC

Association des Professionnels des Technologies de l'Information (APEBI) : www.apebi.org.ma

NIGERIA

Internet Service Providers Association of Nigeria (ISPAN) :

www.ispan.org.ng

Information Technology Association of Nigeria (ITAN) : *www.itan.org*

Institute of Software Practitioners of Nigeria (ISPON) : *www.ispon.org*

RD CONGO

ISPA : Internet Service Providers Association DR CONGO *www.ispa-rdc.org*

SENEGAL

Senegalese Information Technology Association (SITSA) : *www.sitsa.sn*

Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC) : *www.optic.sn*

SOUTH AFRICA

Internet Service Providers Association (ISPA) : *www.ispa.org.za*

Information Industry South Africa : (IISA) : *www.informationindustry.org.za*

TANZANIE

Tanzanian Internet Service Providers Association (TISPA) : *www.tispa.org*

The Tanzania Information and Communication Technologies Association (TICTA) : *www.tix.or.ta*

TUNISIE

Association Tunisienne des Services universels de télécommunication (CNA-SSII) : *www.ssii.org.tn*

UGANDA

Uganda Internet Exchange Point (UIXP) : *www.uixp.co.ug*

Private-Sector ICT Association of Uganda (PICTA) : *www.picta.org.ug*

ZIMBABWE

Computer Suppliers' Association of Zimbabwe (COMSA) :

www.comsa.org.zw

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES MONDIALES CITEES DANS LE RAPPORT

Internet Corporation For Assigned Names and Numbers (ICANN):

<http://www.icann.org/>

The Business Council for the United Nations : <http://www.unausa.org>

Business and Industry Advisory Committee to the OECD :

<http://www.biac.org/>

Global Business Dialogue on Electronic Commerce : <http://www.gbde.org/>

Global Information Infrastructure Commission; Money Matters Institute :

<http://www.giic.org>

United States Council on International Business : <http://www.uscib.org/>

World Economic Forum : <http://www.weforum.org>

World Information Technology and Services Alliance : <http://www.witsa.org>

Bibliographie et webographie indicatives

Bibliographie

Bairoch P. (1984), *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Ed. La Découverte, Paris.

Benamrane D. (2004), « Société de l'information, de Charybde en Scylla », *Rubrique Tribune Libre*, <http://www.humanite.fr>.

Benchenna A. (2005), *Réduire la fracture numérique Nord/Sud, une croyance récurrente des organisations internationales, TIC & Développement, Etudes et recherches*, Vol 1, publication en ligne : http://www.tic.ird.fr/article.php?id_article=110

Benner, Thorsten, Deng F., Reinicke W. and Witte J. M. (2000), *Choix Cruciaux. Les Nations Unies, les réseaux et l'avenir de la gouvernance mondiale*, IDRC Publishers, Ottawa, http://web.idrc.ca/fr/ev-9312-201-1-DO_TOPIC.html

Brandt W.(1980), *Rapport Brandt des Commissions sur la Mondialisation*.

Bresnahan T, Gambardella A, Saxenian A., Wallsten S. (2001), «Old Economy» Inputs for «New Economy» Outcomes : Cluster Formation in the New Silicon Valley, Working Paper, Stanford Institute for Economic Policy Research (SIEPR), Stanford University.

Chavagneux C. (2001) *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Centre for Global Political Economy/Université de Sussex

Cheval JJ., Lenoble-Bart A.,Paré C., C, Tudesq A-J. (2002), *Médias africains et Internet, Internet en Afrique subsaharienne : acteurs et usages*, MSHA Publications en ligne : http://www.msha.fr/msha/publi/en_ligne/Netafriq/home.htm

Cheneau-Loquay A. (2001), « Entre local et global, quel rôle de l'Etat africain face au déploiement des réseaux de télécommunications ? Exemple du Mali et du Sénégal », *Afrique Contemporaine* 199, numéro spécial, juillet-septembre, publication en ligne : http://africanti.org/résultats/documents/ACLafr_contempl.pdf

Cogburn D. L. and Nyaki Adeya C. (1999), « Globalization and the Information Economy: Challenges and Opportunities for Africa », working paper for the "African Development Forum "99", 24-28 October 1999, United Nations Conference Centre, United Nations Economic Commission for Africa Addis Ababa, Ethiopia.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (2004), *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, 1^{ère} édition, février 2004, réimpression avril 2004.

CRDI (2003), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique, Volume 1, Potentialités et défis pour le développement communautaire*.

Credé A. et Mansell R. (1998), *Les Sociétés du Savoir*, Les Editions du CRDI, mars.

Curien N., et P.A. Muet (2003), *La Société de l'information*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La Documentation Française, Paris, Octobre.

CNUCED (2003), *Rapport sur le commerce électronique et le développement*.

Davison R., Vogel D., Harris R. and Jones N. (2000), «Technology Leapfrogging in Developing Countries : An Inevitable Luxury?», in *The Electronic Journal on Information Systems in Developing Countries*, vol. 1.
<http://www.is.cityu.edu.hk/ejisd.html>.

Fullsack J.L. (2002), « L'UIT, la vieille dame des télécommunications, dans la tourmente néolibérale », www.csdptt.org/article148.html

Fullsack J.L. (2002), « Marginalisation de l'Afrique dans la société de l'information », texte de l'entretien accordé à PANA le 15 octobre 2002.

Guichard E. (2003), La « fracture numérique » existe-t-elle ?, INRIA – ENS, 4 septembre 2003

International Telecommunications Unions, 1997, *Challenges to the Network: Telecoms and the Internet*, IUT, Genève,

Javelot Sylvie (1998), *La loyauté dans le commerce international*, Economica, Paris.

Jaquet P., J. Pisany-Ferry, L. Tubiana (2001), *La gouvernance mondiale*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, La documentation Française, Paris.

Klein Naomi (2000) : « *The Vision Thing* », The Nation, 10 juillet, consultable en ligne <http://www.thenation.com/doc/20000710/klein>

McGann et Weaver (2000), « *Think Tanks and Civil Societies* ».

Maclean D., D. Souter, J. Deane, S. Lilley (2002), *Louder Voices – Strengthening Developing Country Participation in International ICT Decision-Making*, A study by The Commonwealth Telecommunications Organisation and Panos London, disponible en ligne sur le site du CIPACO: <http://www.cipaco.org>.

Michel E. (2001), « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », in *Problèmes politiques et sociaux*, La documentation française, n°861, août 2001.

Nations Unies (2000), Rapport du millénaire : « Nous, les peuples – le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle », disponible en ligne : <http://www.documents.un.org>

Ndiaye A. (2003), *Le secteur privé NTIC en Afrique*, étude présentée dans le cadre du Forum régional de l'UIT pour l'Afrique sur « Partenariat des secteurs public et privé pour le développement des TIC », Dakar, Sénégal, 29-31 juillet.

OCDE (2002), *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE. Principales conclusions*, Paris. disponible en ligne : <http://www.oecd.org/dataoecd/63/61/1933362.pdf>

OCDE (2003), *TIC et la croissance économique. Panorama des industries, des entreprises et des pays de l'OCDE*, Editions OCDE, Paris. disponible en ligne : <http://www1.oecd.org/publications/e-book/9203032E.PDF>

OCDE (2005), *TIC - Perspectives des télécommunications 2005*, Editions OCDE, Paris.

Pasquali A. (2002), « SMSI, deux précautions à prendre », 10 octobre, <http://www.csdptt.org>.

Renaud P. (2005), « La fracture numérique Nord - Sud et les moyens engagés pour la réduire », *Intervention au colloque Interligne-ASBL*, 20 mai, Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix de Namur (Belgique).

Renaud P. (2004), « Internet Nord-Sud : fossé ou passerelle numérique », *Colloque TIC et inégalités*, Carré des sciences, Paris, 19 novembre.

Renaud P.(2004), « SMSI : le rôle clé de la société civile », in *Sciences au Sud*, n° 23, janvier.

Renaud P. (2001), « La jeunesse africaine face à la fracture numérique » - *Agora*, n° 26 - 4^{ème} trimestre 2001.

Renaud P. (2001), « La Fracture numérique », in *Futur(e)s*, N°5, mars.

Rogers R.G. (2002), *WSIS : Survey of Business Opinion*, Global Information Infrastructure Commission, September 16. Disponible en ligne : www.giic.org/survey

Sell S. (1999), "Multinational Corporations as Agents of Change: the Globalization of Intellectual Property Rights", in *Private Authority and International Affairs*, edited by A. Claire Cutler, Virginia Haufler, and Tony Porter, Albany: State University of New York Press.

Sell S. (2000), "Big Business and the New Trade Agreements: the Future of the WTO?" in *Political Economy and the Changing Global Order*, edited by Richard Stubbs and Geoffrey Underhill. N.Y.: Oxford University Press.

Souter D. (2004), "*African Participation in WSIS: review and discussion paper*", prepared for the Association for Progressive Communications (APC), July, disponible en ligne: http://rights.apc.org/documents/africa_wsis_review.pdf (une version française est également disponible sur le site du CIPACO : <http://www.cipaco.org>).

Uimonen P. (1997), «Internet as a Tool for Social Development», Department of Social Anthropology, Stockholm University, United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Geneva, Paper presented at the Annual Conference of the Internet Society, INET 97, Kuala Lumpur, 24-27 June, <http://www.sil.org/ethnologue/countries/keny.html>.

WIRED (2000), « Venture Capitals - Skunk works, startups, and hungry VCs are making these 46 hubs the hot spots of the global high tech network », July.

Zin J. (2004), "La fracture numérique", disponible en ligne : <http://perso.wanadoo.fr/marxiens/politic/fracture.htm>

Quelques sites sur le SMSI

Site officiel du SMSI : <http://www.itu.int/wsis/>

WSIS On-line : <http://www.wsis-online.net/>

SMSI en Suisse : <http://www.wsisgeneva2003.org/>

SMSI en Tunisie : <http://www.smsitunis2005.org/>

Site officiel de CCBI : <http://businessatwsis.net>

ICANN : <http://www.icann.org/>

Table des matières

Avant-propos	11
Préface	13
Résumé	15
INTRODUCTION	17
1. - <i>Le secteur privé et le SMSI</i>	19
1.1 - Le secteur privé et les thématiques du Sommet	22
1.2 - La place accordée au secteur privé par le SMSI	22
1.2.1 - Le rôle du secteur privé au SMSI	22
1.2.2 – La CCI, représentant privilégié du secteur privé	24
1.2.3 – Les mécanismes d'accréditation	25
1.3 - Le secteur privé africain et les enjeux des TIC	26
2. - <i>La mobilisation du secteur privé africain au SMSI</i>	33
2.1 - Analyse des listes de présence et des contributions au sommet	35
2.1.1 - Méthodologie et limites	35
2.1.2 - Résultats de l'analyse	36
2.2 - Le SMSI vu par le secteur privé	48
2.2.1 - Méthodologie et définitions : une trame commune mais trois enquêtes différentes ...	48
2.2.2 - Enquête réalisée dans le cadre d'une étape du SMSI - La conférence régionale d'Accra (Ghana)	49
2.2.3 - Enquête lors d'une rencontre régionale du secteur privé : West Africa 2005	59
2.2.4 - Etude de cas : le SMSI à travers la vision du secteur privé sénégalais	64
Présentation de la méthodologie	64
2.2.5 - Participation du secteur privé aux politiques TIC	67

3. - Recommandations	73
3.1 - Pour un renforcement des capacités des structures d'organisation du secteur privé des TIC	76
3.2 - Nécessité d'un dialogue continu public/privé	77
4. - L'Initiative Société de l'Information en Afrique (AISI) et la place du secteur privé africain (Contribution de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations-Unies (CEA) sur la participation du secteur privé africain dans les politiques TIC et au SMSI)	81
4.1 - De la participation du secteur privé africain aux processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information	83
4.2 - Le secteur privé africain débattant sur des questions émergentes (synthèse des discussions en ligne)	84
Conclusion	91
Annexes	93
Bibliographie et webographie indicatives	113

Achévé d'imprimer
sur les presses des Imprimeries Midi / Occident
DAKAR-Sénégal
Août 2006

